

SAUMONS & TRUITES

DE BRETAGNE ET DE BASSE NORMANDIE

Trimestriel - Nouvelle Série - 2^{me} trimestre 1973

N° 10 ● 5 F



**PROTECTION DES SALMONIDES
DEFENSE DES RIVIERES
LUTTE CONTRE LA POLLUTION**

A.P.P.S.B. 1, Rue des Primevères - 56 QUÉVEN

PÊCHEURS de truites et de saumons

Adressez-vous à des SPÉCIALISTES

L. DREUMONT

19, Rue des Fontaines - LORIENT
TÉLÉPHONE 64.38.91

DOUILLET

17, Rue Nationale - PONTIVY

**Les meilleurs engins
aux meilleurs prix**

LUXOR - MITCHELL, etc...
Moulinet à lancer (garanti)

LE PLUS GRAND CHOIX : GROS ET DÉTAIL
PERMIS DE PÊCHE

Pêcheurs

de Quimper et des environs

**POUR TOUTES PÊCHES
SAUMONS, TRUITES, BARS**

Un spécialiste à votre service :

J. CHUTO

22, Rue René-Madec
QUIMPER

Tel. 95.03.72



MATÉRIEL
VETEMENTS
RÉPARATIONS
... et les meilleurs conseils

EQUIPEMENT DE BUREAUX

STRAFOR-DASSAS

MACHINES A ÉCRIRE ET A CALCULER
BURROUGHS — DIEHL — JAPY

E^{TS} M. BAILLE

10, Boulevard Maréchal-Leclerc

56 LORIENT

TÉLÉPHONE (97) 21.07.51



Agences a QUIMPER
BREST
VANNES

PÊCHE

MER - RIVIÈRE - SPORTIVE

QUEST-PÊCHE

Maison CLADY

2, Quai Emile Zola
35 RENNES

Téléphone 30.02.17

**SAUMONS ET TRUITES
de Bretagne**

et de Basse-Normandie

Organe de l'A.P.P.S.B.

Association pour la Protection
et la Production du Saumon
en Bretagne - Basse-Normandie
C.P.P.A.P. n° 52-518

Directeur de Publication :

J.-C. PIERRE

1, rue des Primevères
56530 QUEVEN

ABONNEMENT : 20 F. par an

Le Numéro : 5 F.

Publication Trimestrielle

C.C.P. 3519-12 N Nantes

Banque : B.C.C. Lorient

Imprimerie :

Imprimerie Centrale

6, rue Faidherbe, Lorient

Téléphone 21.11.46

Dépôt légal : 2^e trimestre 1973

TARIF DES PUBLICITÉS

1 page	1 000 F
1/2 page	600 F
1/4 page	300 F
1/8 page	200 F

Ces prix s'entendent pour une
insertion dans tous les numéros
de l'année à paraître.

Tous droits de reproduction
réservés A.P.P.S.B.

Les opinions émises dans la Re-
vue n'engagent que leurs auteurs.
Les manuscrits ne sont pas
rendus.

Immobilisme ou changement ?

Les pêcheurs seraient-ils moins raisonnables que les chasseurs ?

On est tenté de le penser.

Sur la plupart des rivières, en effet, la surpêche est chronique. Le développement des loisirs amène sur les berges un nombre croissant de pêcheurs.

Certains animés d'un esprit de lucre — car beaucoup vont à la pêche en ayant comme premier objectif la vente de leur poisson — opèrent du lundi au dimanche, de l'aube au couchant.

N'attendez pas de ces gens — on n'ose écrire de ces pêcheurs — qu'ils remettent à l'eau les truitelles de 18 cm et ne soyez pas surpris s'ils ont l'audace, comme à Hennebont, d'aller proposer les bécards capturés aux hôteliers de la ville !

N'attendez pas non plus qu'ils relâchent un peu leurs efforts si le poisson se fait plus rare ou qu'ils mettent un point d'honneur à aider les géniteurs bloqués au pied de certaines vannes à gagner leurs frayères pour assurer la pérennité de l'espèce.

Bien au contraire, puisque le poisson se fait plus rare, il faut redoubler d'efforts ; puisqu'il est pris aux pièges que constituent de nombreux barrages, profitons de l'aubaine. C'est le moment de le pêcher, de le grappiner, de le harponner, et si possible jusqu'au dernier. Pourquoi s'imposerait-on des limitations volontaires puisque la loi ne le prévoit pas. Ne sommes-nous pas en avance sur les autres pays ? Nous avons un Ministère de l'Environnement chargé de la protection de la nature et s'il y avait eu quelque chose à faire pour un poisson aussi noble que le saumon, nul doute que ce serait déjà fait...

On continue donc de traquer le saumon au tramail, au carrelet, à la ligne, sur des rivières où il s'en est pris moins d'une vingtaine l'an passé alors que la sagesse la plus élémentaire voudrait que l'on sauvât la souche (car chaque rivière a sa souche propre de saumon) au besoin par l'interdiction totale de la pêche quelques années durant (1). Ce serait la première mesure concrète de repeuplement.

Par basses eaux on se presse de plus en plus nombreux au pied des obstacles où sont bloqués les saumons.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que l'on prenne les pêcheurs au sérieux.

Les chasseurs dressent des plans de prises pour le gros gibier.

Quand le lièvre ou le perdreau se fait rare on ferme la chasse.

On la ferme aussi, provisoirement, quand les conditions climatiques sont exceptionnelles.

La pression des chasseurs se faisant plus forte, on a limité le nombre de jours de chasse et chacun sait que c'est bien ainsi.

Sur nos rivières, rien de tel. A part quelques exceptions courageuses au niveau de certaines A.P.P. on continue de nier l'évidence, de vivre sur le passé.

Monsieur Bertrand TERTREAU du Service de la Chasse et de la pêche au Québec a pu dire, en septembre dernier, lors du Congrès de St-Andrews, « Si nous appliquions au Canada la législation existant en France, s'en serait fait de nos richesses salmonicoles en 3 ans ! »

Ce commentaire sévère venant de l'un des plus éminents spécialistes du saumon n'est pas à l'honneur de notre pays.

Il serait tout de même bon qu'on y réfléchisse sérieusement en haut lieu... Nous voulons dire au Ministère de l'Environnement, premier responsable de la protection de nos richesses naturelles.

Le Président
de l'A.P.P.S.B.

J.-C. Pierre

(1) Mesure appliquée avec succès sur de nombreuses rivières étrangères.

AU SUJET DES PÊCHES GROËNLANDAISES

A LA SUITE DE L'ARTICLE PARU SOUS LA PLUME DE M. G. BEALL DANS NOTRE DERNIER N°, NOUS AVONS REÇU DE M. HANSEN CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES A L'AMBASSADE DU DANEMARK LA MISE AU POINT SUIVANTE QU'IL NOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR INSERER - CE QUE NOUS FAISONS TRES VOLONTIERS.

La pêche des saumons dans la partie nord-ouest de l'Atlantique est réglementée par la recommandation de Juin 1972 de l'I.C.N.A.F. (x). Cette recommandation a pour objet une réduction échelonnée de la pêche des saumons pendant la période 1972-75, suivie d'une interdiction totale entrant en vigueur le 1^{er} Janvier 1976. Les Groenlandais auront cependant toujours le droit de pêcher une certaine quantité de saumons chaque année. La recommandation fut proposée par le Danemark, la Norvège, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, c'est-à-dire aussi bien par des pays intéressés par la pêche en mer que par des pays intéressés par la pêche en rivière. Elle fut adoptée par tous les membres de l'I.C.N.A.F., y compris la France, l'U.R.S.S. s'étant abstenu de voter.

Le Parlement Danois (Folketinget) a adopté le 15 décembre 1972 la législation requise au Danemark pour réaliser cette interdiction totale.

Deux ans déjà avant l'adoption de la recommandation de sérieuses restrictions étaient intervenues sur l'initiative du Danemark dans la pêche des saumons. Cette réduction comprenait aussi bien les contingents de capture que le nombre de bateaux de pêche et les engins employés. En outre la période de capture fut réduite à seulement 4 mois par an.

Les savants eux-mêmes ignorent s'il y a un rapport entre la pêche des saumons en mer et la pêche des saumons en rivière. A ce propos il ne faut pas non plus oublier les effets de la pollution sur la pêche dans les rivières. Afin d'examiner cet éventuel rapport l'I.C.N.A.F. a entrepris, en 1972, une expérience internationale grandiose de marquage des saumons au large de la côte ouest du Groenland. Lorsque les résultats de cet examen seront connus, nous aurons une base pour juger ces problèmes.

Il n'est pas exact de prétendre — comme écrit dans l'article — que la pêche des saumons pratiquée au large du Groenland s'attaque aux petits saumons immatures car il n'y a que des saumons adultes au large du Groenland. Il est également faux que la pêche menace d'autres petits poissons car la législation danoise prescrit l'emploi de filets à mailles de grande taille.

Toutefois, il est vrai que la pêche des saumons au filet à un certain degré a nui à quelques espèces d'oiseaux de mer, mais ce fait, connu récemment seulement, a justement été inclus dans les considérations qui ont mené à l'adoption de la recommandation.

Se basant sur les faits réels susmentionnés, l'Ambassade ne peut qu'exprimer ses regrets des accusations non fondées de l'article de M. Beall dans « Saumons et Truites de Bretagne et de Basse-Normandie » et de ce que l'auteur, s'appuyant sur des faits inexacts, encourage le boycottage des produits danois. Comme il ressort de ce qui précède, le Danemark a essayé — en collaboration avec les autres pays intéressés — de trouver une solution aux problèmes relatifs à la pêche des saumons dans l'Atlantique Nord et a loyalement observé les règlements internationaux à ce sujet.

Preben HANSEN
Conseiller d'Ambassade
Chargé des Affaires Culturelles
et de Presse
Ambassade de Danemark, Paris.

I.C.N.A.F. : Commission Internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.

L'ESPOIR RENAIT

INTERDICTION DE LA PECHE DU SAUMON DANS LE NORD OUEST ATLANTIQUE

(Dansk Fisher Tidende 12.72)

Dans sa dernière séance de 1972 le Parlement danois a voté, par 89 voix contre 75, l'interdiction totale de pêcher le saumon dans le nord-ouest de l'Atlantique Nord, et mis ainsi fin à la « guerre du saumon » qui opposait depuis de nombreux mois le gouvernement danois aux gouvernements des Etats-Unis et du Canada.

L'opposition danoise assure que cette décision résulte de pressions et menaces étrangères et non de l'urgence de protéger le saumon. C'est, dit l'ex-premier ministre J.O. KRAG, « une sale affaire ». Pour les pêcheurs de l'île de Bornholm, s'ajoute au manque à gagner, l'obligation de remplacer leurs bateaux spécialisés pour les campagnes au Groenland par des bateaux moins grands adaptés à un autre travail. Le gouvernement autonome des îles Feroe a aussi voté l'interdiction de pêcher le saumon au Groenland à partir de 1976.

Bonne foi... ou ignorance ?

Cette lettre appelle de notre part les commentaires suivants :

Nous nous réjouissons d'abord, et sans réserve, des mesures de réduction de la pêche du saumon dans les eaux groënlandaises adoptées par le Parlement Danois. Dans tous les pays, l'espoir renaît. (Nous reviendrons sur ce sujet).

Mais nous nous voyons contraints de contredire Monsieur Le Conseiller d'Ambassade.

Les savants n'ignorent pas le rapport existant entre la capture du saumon en mer et la diminution des remontées constatées dans tous les pays riverains de l'Atlantique. Certes il demeure encore de nombreuses inconnues dans le cycle du saumon et dans la portée des prédatons commises mais les faits ci-dessous ne laissent aucun doute sur les relations déjà constatées.

L'exemple de l'Axe...

« Les Danois ont commencé leur massacre des saumons dans le détroit de Davis en 1964. Ils prétendent qu'on ne peut pas prouver que les poissons pris dans les eaux groënlandaises proviennent d'ailleurs.

Sur la petite rivière Axe, dans le Devon du Sud (Angleterre) le Laboratoire du Service des pêches d'eau douce britannique installa, malgré quelques protestations des pêcheurs locaux au début, une trappe à poissons. Tous les smolts qui quittent la rivière y sont marqués et on a demandé aux Danois de retourner les marques trouvées. Ceux-ci viennent de retourner 40 marques, au grand étonnement du responsable scientifique des pêches. En admettant que toutes les marques des poissons capturés aient été renvoyées, ce qui est fort improbable, ce chiffre est énorme pour une aussi petite rivière. D'après la Devon Rives Authority la moyenne des captures annuelles de saumons pour l'Axe, entre 1950 et 1968, varie de 8 à 71 pour ceux pris à la ligne et de 25 à 165 pour ceux pris au filet et à la trappe. A titre de comparaison il se prend annuellement dans une rivière voisine, la Torridge, entre 172 et 883 saumons à la ligne et entre 1 744 et 3 824 aux filets. Tous ces chiffres

sont ceux des poissons déclarés et ne constituent pas le total réel qui est considérablement plus élevé (Les pêcheurs sont en principe, tenus de déclarer leurs prises. En fait seuls 30 % d'entre eux s'acquittent de cette tâche. N.D.T.). C'est pourquoi il est évident que le nombre des saumons de la Torridge pris par les Danois est beaucoup plus élevé que les 40 déclarés provenant de l'Axe.

Les dommages causés par les Danois à nos rivières sont énormes. Le revenu des propriétaires riverains des rivières à saumons s'élève à des centaines de milliers de livres. En outre l'emploi d'un grand nombre de personnes est menacé : pêcheurs aux filets - fabricants et marchands d'articles de pêche - gillies - personnel hôtelier - et tous ceux qui sont en rapport avec l'industrie de la pêche du saumon.

En outre, des dizaines de milliers de personnes, dont beaucoup de visiteurs étrangers, prennent du plaisir à pêcher et se détendent aux bords de nos splendides rivières à saumons. Il faut à tout prix que d'énergiques mesures soient prises à bref délai pour arrêter le massacre ».

(C.R. ROWE - BLACK HORSE INN Torrington G.B.)

Et celui du Leff...

Le 17 Mars 73 Monsieur Michel RHUMEUR de GOUDELIN (22) capturait sur le LEFF, un saumon de 2,810 kg. Ce saumon portait une marque. Monsieur DELAFARGUE, Président de l'APP de LANVOLLON l'adressait immédiatement au « CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'EXPLOITATION DE LA MER » dont le siège est au DANEMARK. Le 23 il recevait de M. TAMBS-LYCHE secrétaire général, les renseignements suivants. Monsieur,

« Je vous remercie vivement de votre amabilité de bien vouloir nous envoyer le marquage du saumon N° X15016 rattrapé dans le Leff le 17 mars 1973.

J'ai l'honneur de vous informer que le saumon en question a été marqué en Groënland-Ouest le 5 août 1972, à 63°30' N, 51° 45' W, par le navire danois « POLARLAKS ». Son longueur

était 72 cm (malheureusement il nous est impossible de vous indiquer son poids).

Je vous remercie également pour la vitesse avec laquelle vous avez rapporté ce marquage, qui nous est parvenu au dernier jour de la réunion du Groupe de Travail Mixte CIEM/ICNAF du Saumon de l'Atlantique du Nord. Ce groupe de Travail Mixte se compose des scientifiques du Canada, Danemark, République Fédérale d'Allemagne, France, Irlande, Norvège, Suède et le Royaume-Uni.

Ce marquage était d'un très grand intérêt pour le Groupe de Travail, vu que c'était la première fois où on avait la preuve documentée de la migration d'un saumon du Groënland à la France. Ce fait a été inclus dans un rapport préparé par le Groupe et ce rapport sera présenté aux Commissions de Réglementation ».

Des records imbattables !...

par G. VANHOVE
Vice-Président de l'A.P.P.S.B.

« O Mon Dieu, accordez-moi de prendre un poisson si gros, que lorsque j'en parlerai plus tard, je n'aurai pas à mentir ».

Voilà une prière irlandaise à l'usage des pêcheurs et qui traduit bien leurs vraies espérances. Plus que le nombre, il semble en effet que ce soit la taille exceptionnelle d'une capture qui hante toute la vie d'un pêcheur. Le poisson de rêve, de légende, le monstre que l'on prend une fois dans sa vie, qui vaincu enfin, vous laisse blême et triomphant et que l'on reprendra cent fois, plus tard, dans ses souvenirs.... C'est la prouesse qui vous permet d'affronter toutes les bredouilles et qui fait de vous un pêcheur plus tout à fait comme les autres !

Le poisson de votre vie doit être d'une taille inhabituelle. En Bretagne, disons qu'il doit dépasser les vingt livres, ce qui est très rare dans nos rivières et bien peu de pêcheurs ont réalisé un tel exploit.

Il n'y a pourtant pas si longtemps, on prenait encore régulièrement chaque année quelques saumons dépassant les 10 kgs sur la Sellune. A Châteaulin en 1968, un heureux pêcheur prit en zone maritime un saumon de 21 livres. Mais le record sur l'Aulne appartient toujours à Jean Le Grand avec un poisson de 22 livres capturé à la mouche à l'écluse de Rozévéguen. Dans les deux cas, il s'agit de phénomènes pour cette rivière où le poids moyen des captures se situe entre 6 et 8 livres. Sur l'Ellé, la plus grosse pièce, à ma connaissance, pesait 28 livres et fut victime de la mouche de B. Guyonvarc'h.

Ce fameux pêcheur a tenu plusieurs fois de bien plus gros poissons qu'il n'a jamais pu malheureusement gaffer et son plus bel exploit méritait un meilleur sort : Par un matin de Février, bien avant la guerre, il ferrait un très gros saumon sur l'Ellé du côté de St-Adrien et la lutte devait durer toute la matinée. A plusieurs reprises notre sportif dû se jeter à l'eau pour suivre l'animal qui avait pris toute sa ligne et continuait à se battre comme un forcené. Un peu avant midi, aux premiers signes de fatigue de la bête, une branche qui dérivait dans le courant accrochait la ligne et le poisson pouvait s'enfuir. Un témoin, qui avait vu le saumon de près, estimait qu'il pesait environ 40 livres...

Il est dommage que nous ne possédions que très peu de renseignements sur les grosses captures dans notre région et il serait souhaitable que nos lecteurs et nos correspondants nous signalent les prouesses anciennes et récentes qu'ils connaissent.

En Irlande, chaque année, le « Irish Specimen Fish Committee » publie un palmarès où chaque record est au préalable soigneusement vérifié.

Ainsi le plus gros saumon irlandais fut pris sur la rivière Suir en 1874 et pesait 57 lbs (1) soit 25 kgs 500. Viennent ensuite 11 poissons de plus de 50 lbs et 54 entre 40 et 50 livres. A cela, on peut ajouter de très grosses captures dans les filets des professionnels : un 62 lbs en 1925 sur le Shannon et, en 1880, un formidable 76 lbs (34 kgs 500) sur la Blackwater près de Mallow. Cela n'arrive plus de nos jours, le plus gros saumon pris en Irlande depuis 1967 provient de la Boyne et pesait 13 kgs 800.

D'après Calderwood (2), qui semble tenir cette histoire pour authentique, le plus gros spécimen de *Salmo-Salar* aurait été la proie d'un braconnier dans l'estuaire de la rivière Devon et accusait 103 livres 2 onces sur la bascule soit près de 47 kgs. C'était, paraît-il, une bête terrifiante avec un dos tout noir, une tête énorme et un gigantesque crochet à la mâchoire ; et Calderwood d'ajouter en parlant de ce poisson : « ...alors on peut conclure que le saumon de l'Atlantique atteint un poids aussi considérable que le Quinnet (3) du Pacifique ; »

Le record d'Ecosse appartiendrait au Comte de Home qui, en 1830 sur la Tweed, amena un saumon de 70 lbs et l'exploit fut égalé 37 ans plus tard sur la Tay. Sur cette dernière rivière le 7 Octobre 1922, Miss G.W. Ballantine capturait, après deux heures de lutte, un superbe saumon de 64 lbs (29 kgs) mesurant 1 m 37 de long et 0 m 81 de tour, il s'agit là très certainement du record du Monde féminin. En 1867, toujours sur la Tay, un vieux pêcheur professionnel capturait dans ses filets tendus dans l'estuaire un monstre de 84 lbs (38 kgs) et l'événement lui tourna suffisamment la tête pour qu'il ne parle plus d'autre chose jusqu'à la fin de ses jours. Cette rivière a vu encore un exploit féminin à la veille de la dernière fermeture : la capture d'un saumon de 43 lbs réalisée par Lady Elisabeth Burnett.



Le plus gros spécimen pêché en Bretagne et dont nous ayons pu trouver la photographie... et les mensurations exactes. Il s'agit d'un saumon capturé à la mouche mesurant 1,08 m et pesant 24 livres ! Capture effectuée par M. Robert Naviner, aux « Gorrets », sur l'Ellé en 1958. Son fils, Jean-Robert, que l'on voit ici, à gauche, a également sorti de l'Ellé, il y a trois ans, un poisson de 22 livres.



Beau spécimen de l'Ellé devant largement dépasser les 20 livres et pris vers 1925-1930 (Photo-collection personnelle de M. Guyonvarch). Nous invitons nos amis à nous transmettre tous renseignements, en particulier des photographies sur les plus belles prises réalisées dans leur secteur. Elle nous permettront de mettre en évidence le scandale qui consiste à sacrifier des espèces aussi splendides au profit de truites d'élevage.

Dans l'Aaro et la Voss, en Norvège, on signale plusieurs saumons dépassant les 30 kgs et rappelons la prouesse de notre ami André Ragot qui, sur cette rivière en 1948, capturait le même jour deux poissons dont le plus gros accusait 56 livres. Malgré une réelle diminution du nombre des gros saumons probablement victimes des pêches danoises en haute mer, c'est toujours en Norvège que l'on garde le plus de chances de prendre un saumon de belle taille.

Pour toute la Scandinavie, le record appartiendrait à un Finlandais avec un saumon de 43 kgs, sur le Tornajoki, fleuve frontière entre la Suède et la Finlande qui se jette au fond du golfe de Botnie.

En France, sur le Gave d'Oloron, le trophée est détenu par le Colonel Chastenot avec un poisson de près de 40 livres. Sur l'Allier en 1942, un pêcheur de Brioude en aurait sorti un autre de 35 livres. Quel poids devait faire ce poisson à son entrée dans la Loire ? On dit que des sujets énormes auraient été trouvés dans les filets des professionnels qui exercent sur le fleuve, mais ceci n'a jamais été confirmé, pas plus que dans le sud-ouest, les prises de 40 et 50 livres que compteraient les Inscrits Maritimes.

En ce qui concerne les grosses truites, les Canadiens ont très longtemps revendiqué le record du Monde avec une truite de lac de 85 livres, mais il a été établi qu'il s'agissait en réalité d'un omble géant (*Christivomer Namaycush*) et le dernier record pour cette espèce remonte à 1954 avec un spécimen de 104 livres pris à la traîne sur le Grand Lac de l'Ours par un trappeur Canadien.

Officiellement, la plus grosse truite de lac (*Trutta Lacustris*) a été capturée à la ligne sur le Walchensee en Autriche en 1939 et accusait 69 livres sur la balance. L'exploit est suivi au même endroit par deux poissons de 56 à 52 livres. Mais à mon avis, la plus belle performance sur ce lac remonte au 26 Juin 1970 où un Français, M. Serge Tircher prenait une truite de 36 livres à la mouche sur un bas de ligne de 22/100° !...

Tous les grands lacs alpins abritent des truites énormes : en 1885 sur le Wolfgangsee, un spécimen de 81 livres prise au filet mesurait 1 m 30 de long et 1 m 05 de tour ; en 1872 sur le Traumsee, 58 livres. On signale également dans « The Fishing Gazette » en 1935, une truite de 51 livres attrapée dans une rivière qui se jette dans le lac de Constance.

Il y a une dizaine d'années, j'ai vu une impressionnante truite de 21 livres prise au filet dans le lac Chauvet en Auvergne. J'ai vu aussi une Fario de 9 livres capturée à la ligne sur une très petite rivière de la Sarthe avant la guerre. Maintenant les grosses truites Fario deviennent très rares en rivière car la pêche intensive ne leur laisse guère le temps de grossir.

Par contre, les truites de mer présentent plus fréquemment de gros sujets. Un pêcheur de ma connaissance en compte deux de 11 et 9 livres sur la Sellune et dans notre région où elles sont devenues pourtant assez rares on signale chaque année quelques très belles prises.

J'ai vu une truite de mer de 30 livres en Irlande, prise à la mouche au début du siècle dans un Loch écossais. Admirablement naturalisée elle occupe à elle seule une vitrine ; on est frappé par sa forme harmonieuse et sa queue convexe spécifique chez les très grosses truites de mer. Les Anglo-Saxons les nomment d'ailleurs également truites à queues rondes.

Dans la catégorie, le poisson qui a battu le record d'Angleterre est une truite de mer de 39 lbs et demie pêchée dans le Loch Awe en 1866. Cependant, Mr. Regan du British Museum signale beaucoup plus tard des sujets capturés sur la Tweed et la Coquet et qui auraient dépassé les 50 livres...

Tous ces poissons font rêver et ces records sont, sans doute maintenant, définitifs. Il reste à chaque pêcheur à battre lui-même son propre record et à se dire que ce ne sont pas toujours les plus gros poissons qui donnent le plus de sport !

Gil Vanhove

(1) lb : livre anglaise = 453 grammes 592.

(2) W.L. CALDERWOOD, ancien Inspecteur des Pêcheries de saumons d'Ecosse.

(3) Quinnet ou Chinook, saumon du Pacifique, le plus gros spécimen connu pesait 55 kgs.



Nettoyage d'un ruisseau destiné à être aménagé en pépinière. Transport des pierres pour l'édification des barrages sur le ruisseau de Kerloas.

L'un des pièges à insectes placés sur les ruisseaux et destinés à suivre l'évolution des populations d'insectes aquatiques selon les saisons.

SUR LE SCORFF

LE TRAVAIL CONTINUE...

Au cours de l'hiver, grâce en particulier au concours des étudiants rennais (et de leurs professeurs) les travaux se sont poursuivis sur le Scorff et plus spécialement sur les quatre ruisseaux aménagés en ruisseaux pépinières (Kerloas, Kerlégan, Kernec, Penlan)

Il a fallu :

- achever de brûler le bois abattu au cours de l'été.
- amener au bord des ruisseaux les dizaines de m3 de pierres nécessaires à l'édification des barrages.
- répartir les pierres le long des ruisseaux, en les transportant à la main, sur des « civières ».
- créer les barrages.
- répartir d'autres m3 de pierres sur le fond du lit afin d'améliorer le substrat et donc, la qualité du milieu.
- consolider certaines berges.
- confectionner des déflecteurs, encore à l'aide de pierres et de roches, afin de créer des courants et d'éliminer les bancs de vase.
- mener à bien, avec l'aide des gardes, les différentes pêches électriques.
- continuer les analyses d'eau, relever les pièges à insectes, nettoyer les grilles placées à l'amont et à l'aval des parcours ainsi aménagés.

Pour l'heure, les résultats sont à la mesure de nos espérances. Ces ruisseaux ont retrouvé vie. Ils chantent à nouveau ! l'eau s'écoule de cascade en cascade, **la vase a totalement disparu**, déjà sur les fonds l'herbe repousse, les herbiers renaissent !

Nos petits saumons (70.000 doivent y être déversés courant avril) si Dieu leur prête vie et si les hommes ne s'avisent pas de les détruire, y trouveront un milieu idéal.

L'expérience sera suivie avec minutie, et nous espérons qu'elle apportera à chacun des raisons... d'entreprendre.

En tous cas, sur le Scorff les travaux seront poursuivis et étendus au cours de l'été prochain avec ou sans les aides promises par les Pouvoirs publics.

Dernière minute

70.000 alevins de saumons issus des œufs importés d'Ecosse ont été déversés le 7 avril dans les quatre ruisseaux pépiniers du Scorff, près de 30.000 autres seront immergés ultérieurement.

La prochaine revue rendra largement compte de ces travaux mais d'ores et déjà nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de l'opération en particulier, Mr GIBB qui s'est déplacé d'Ecosse en voiture pour nous apporter les œufs.

Mr CALMELS et son personnel qui se sont dévoués gracieusement pour assurer l'incubation et l'élevage des alevins.

Mr HARACHE responsable de la phase d'élevage en pisciculture.

Mr THIBAUT responsable du déversement et de la phase de vie dans les ruisseaux pépiniers.

De nouvelles initiatives pour améliorer l'équilibre naturel du Scorff

Commission pour l'aménagement et la protection du Scorff

A l'initiative des Sous-Préfets de Pontivy et de Lorient une « Commission pour l'Aménagement et la Protection de la rivière le Scorff » vient d'être créée. Une première réunion s'est tenue à la mairie de Plouay le 17 janvier.

Y participaient :

- MM. H. BAUDEQUIN, Sous-Préfet de LORIENT ;
E. LACROIX, Sous-Préfet de PONTIVY ;
LE CABELLEC, Conseiller Général, Maire de PLOUAY ;
IHUEL, Député-Maire de BERNE ;
LE MOENIC, Maire d'INGUINIEL ;
LE VAILLANT, Maire de LIGNOL ;
HUBERT, Maire de GUEMENE-sur-SCORFF ;
JAN, Maire de PERSQUEN ;
LE VOUEDEC, Maire de KERNASCLEDEN ;
LE HEN, Adjoint au Maire d'INGUINIEL ;
CARRERIC, Adjoint au Maire d'INGUINIEL ;
BROUSSOT, Adjoint au Maire de LE CROISTY ;
LE MENTEC, Conseiller municipal de LE CROISTY ;
AUXIETRE, Direction départ. de l'Agriculture ;
PIERRE, A.P.P.S.B. ;
LE STUNFF, A.P.P. de PLOUAY ;
P. ECHIVARD, Ligue de Bretagne Canoë-kayak.

A l'avenir, tous les Maires des communes riveraines du Scorff y seront associés.

Cette commission a déjà établi la liste des principaux problèmes à résoudre ; en particulier la surveillance des pollutions (piscicultures, étang de Pont-Calleck...) et l'établissement d'un nouveau protocole relatif aux droits d'eau, de la source à l'estuaire.

Cette initiative revêt un intérêt considérable. Elle constitue un pas en direction de la création d'un véritable « comité de bassin » qui aurait autorité de la source à l'estuaire et sur les affluents. C'est la seule façon de gérer convenablement nos faibles richesses en eau douce et notre patrimoine piscicole.

Nous appelons de tous nos vœux la constitution de telles commissions sur toutes les rivières bretonnes et nous demandons à nos adhérents d'œuvrer en ce sens, conjointement avec leurs Présidents d'A.P.P.

Une initiative de la Ville de Lorient

La Ville de Lorient a voté un crédit de 50.000 F destiné à la création d'une fosse à saumon sur le barrage de Saint-Yves et sur celui du Moulin Roger.

Nous remercions M. Allainmat, Député-Maire et les Conseillers municipaux de Lorient pour cette heureuse initiative et nous entretenons l'espoir que les propriétaires des barrages auront à cœur de faciliter les travaux qui seront profitables à tous et garantiront la richesse piscicole future du Scorff.

Des décisions courageuses de l'A. P. P. de Plouay

Un effort comme celui qui est en cours sur le Scorff perdrait toute signification s'il devait se traduire par une « pression » encore plus forte des pêcheurs.

En conséquence, le bureau de l'A.P.P. de Plouay a été amené à faire adopter, lors de la dernière A.G., de nouvelles mesures. Pour les pêcheurs de saumon le nombre de jours de pêche sera limité (à 35 par an vraisemblablement) ; la déclaration des prises sera obligatoire. Chaque pêcheur (de truite comme de saumon) sera tenu de consacrer au moins deux jours par an au nettoyage de la rivière.

Deux nouveaux gardes ont été assermentés.

Nous reviendrons ultérieurement sur ces mesures courageuses prises par l'A.P.P. de Plouay : elles deviendront effectives en 1974.

La remise en valeur de l'Elorn

Un bon départ

par J.-Y. KERMAREC

Membre du Bureau de l'APP S B

PERSPECTIVES 1973 OU... ENCORE DES RAISONS D'ESPERER AU PAYS DE LA LUNE

Nous est-il encore permis d'espérer ? Nous est-il possible de pouvoir dire, dès à présent, que nous ne sommes plus les défenseurs d'une cause perdue ? Pour cela analysons ensemble le bilan de la saison passée et essayons de dégager les perspectives d'avenir.

UN SUJET DE SATISFACTION

Le programme 72, défini dans le bulletin n° 5 du 1^{er} trimestre, a été respecté à 100 %.

1° — La passe à poissons sur le barrage de la pisciculture POULIQUEN est terminée depuis la fin octobre. Le travail effectué semble bon mais demanderait quelques retouches. Si cette passe fonctionnait normalement les migrateurs n'auraient plus à stationner indéfiniment en aval de la pisciculture durant les périodes de basses-eaux.

2° — L'année écoulée aura vu l'achèvement des travaux de la station d'épuration des abattoirs GAD à LAMPAUL-GUILIAU. Une grosse pollution se trouve ainsi supprimée.

3° — Les travaux d'un ruisseau pépinière sont largement entamés et seront achevés cette année. Cette station fonctionnant à plein régime nous permettra de libérer, chaque saison, plus de 500 000 truitelles dans les affluents environnants. Il serait souhaitable, lorsque le milieu récepteur aura retrouvé sa pureté initiale, d'étendre cet ouvrage pour le saumon.



PROGRAMME 1973 :

Un crédit important a été obtenu grâce à l'action de M. DIDIER, administrateur de la S.E.P.N.B. (1), auprès du syndicat des communes du bassin de l'ELORN. Nous remercions M. DIDIER pour son intervention ainsi que la générosité de cet organisme public (2). Cet argent est prévu pour réaliser l'élargissement et l'entretien des berges de l'ELORN. Il serait souhaitable que des responsables d'APP ou de toute autre association s'inspirent de cette initiative et interviennent auprès d'un organisme similaire chargé de l'alimentation en eau potable des communes afférentes à leur bassin fluvial respectif. L'APP de l'ELORN, quant à elle, s'emploiera à utiliser cette aide financière de la meilleure façon. Ceci ne devra d'ailleurs pas empêcher le travail des bénévoles, bien au contraire, il nous faudra mettre les bouchées doubles. Le travail à effectuer est gigantesque, espérons que la compréhension des pouvoirs publics stimulera les volontés. Nous voulons le croire. En effet ce crédit n'a pas été débloqué par la vertu du St-Esprit, il est certain que si des parcours n'avaient pas déjà été aménagés, ceci grâce au courage de quelques-uns, nous n'aurions pas bénéficié d'une aide si importante. Nous continuerons à montrer l'exemple...

Un autre problème est lui aussi en passe d'être résolu : l'affaire de la brèche du canal de PONT-AR-BLED. Une histoire qui fit et fait encore couler beaucoup d'encre et encore plus d'eau puisque le lit de l'ELORN se trouve divisé en deux branches et ceci depuis début 69. Jusqu'à présent aucune solution n'a vu le jour mais l'achat du droit d'eau devrait se conclure sous peu, ainsi les migrateurs pourraient remonter à nouveau par le véritable lit de la rivière.

Autre nouvelle très encourageante ; des poissons atteints d'U.D.N. arrivent à frayer dans de bonnes conditions. Nous en tenons pour preuve la fraye de six poissons malades dans un affluent de l'ELORN. En règle générale une bonne quantité de poissons ont pondue cet automne. Malgré le désastre de 71-72 (3) on peut encore être relativement optimiste sur les futures montaisons.

DES POINTS NOIRS :

Ce noir peut lui aussi, dans certains cas, virer au rose, à condition de le vouloir et d'aller jusqu'au bout de notre action...

1° — L'abattoir de LANDIVISIAU pollue toujours le cours moyen de la rivière. C'est intolérable. Les eaux de l'égout débouchent à moins de vingt mètres des eaux traitées d'une récente station d'épuration. Pourquoi deux poids, deux mesures ? L'obligation du traitement de ces eaux usées ne devrait pas être difficile à obtenir auprès des responsables. A nous de jouer... Précisons toutefois qu'il ne faudrait surtout pas brancher ces égouts en question sur le réseau de la station d'épuration. Dans cette éventualité l'épuration serait réduite à zéro et le remède pire que le mal. L'abattoir devra posséder ses propres bassins.



L'Elorn en aval de Pont-Christ, un capital naturel à préserver des excès de notre civilisation technicienne trop souvent destructrice.

2° — Les carrières de KERFAVEN. Les eaux de la rivière deviennent boueuses après les pluies, parfois même par temps sec. La carrière en question devrait posséder un bassin de décantation en état. Constatons avec surprise que l'établissement similaire, situé à l'amont, est en règle. D'autres sources d'eaux sales existent encore il conviendrait de les recenser et d'y apporter une solution satisfaisante pour tous.

3° — L'usine OZONE de PONT-AR-BLED, qui a déjà fait l'objet de mes critiques dans un précédent bulletin, continue ses lâchers intempestifs d'eaux troubles au sulfate d'alumine, le fait est à signaler surtout quand il s'agit d'une usine... de traitement et d'alimentation en eau potable.

4° — Signalons la construction d'une pisciculture sur le Haut-Elorn. Beaucoup plus en aval que ce qui fut prévu en 71 et qui fit l'objet de la manifestation de SIZUN. Il faudra surveiller cet établissement de près et être intransigeant à la moindre entourloupette. Le pisciculteur en question est un homme correct, nous pourrions certainement cohabiter de la meilleure façon. Néanmoins nous devons encore accentuer notre action, au niveau régional, à l'encontre des pisciculteurs envahissants et des administrations qui délivrent ces permis de construire avec un peu trop de générosité.

5° — Quant au barrage sur le Haut-ELORN, d'après les spécialistes il ne devrait pas constituer un danger pour la rivière. Il pourrait même être un élément régulateur du niveau d'eau en période d'assec.

6° — Sans négliger les pollutions précitées qui perturbent gravement le milieu biologique de la rivière notons qu'elles sont « peu de chose » par rapport à celle affectant le cours maritime de l'ELORN. Pollution désastreuse issue de la centrale laitière de la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne et de la C.E.G.F., entrepôt frigorifique, je passe sur la nature des effluents. A titre de réflexion le camion-laboratoire de RENNES a relevé par fortes eaux, un PH = 11 (onze). Les travaux en cours dans la ville de LANDERNEAU devraient faire disparaître cette pollution dans quelques mois. Nous attendons cette station d'épuration avec beaucoup d'impatience, les saumons aussi.

7° — La 7° merveille est encore une inconnue, elle se situe au niveau de la déjà célèbre raffinerie et du barrage d'estuaire. Peut-être oui, peut-être non ! qui vivra, verra !

Malgré les éternels pleurnichards, les chevaliers du « y a qu'a », du bon travail a été réalisé sur l'ELORN. Il est évident que tout ceci n'a été rendu possible que par la bonne volonté de tous, je veux dire de quelques-uns, et aussi de certains industriels, ne l'oublions pas, qui grâce aux pouvoirs publics,

vont dans le sens et la voie que nous défendons depuis si longtemps : LA PURETE DES EAUX.

Il n'est pas question de s'arrêter en chemin, bien au contraire, il sera encore pavé d'obstacles, il faudra lutter, aller jusqu'au bout... et rester unis.

- (1) Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne.
- (2) Une seconde aide financière nous a été attribuée par le PARC d'ARMORIQUE grâce à l'action du Docteur HAYS membre du bureau de l'APP de l'ELORN.
- (3) près de 200 poissons crevés. 350 prises saines ce qui constitue tout de même une assez bonne saison.

DERNIERE NOUVELLE : Encore une prévision de pisciculture sur un affluent de l'ELORN, le DOURCAM, sans plus tarder nous rentrons en action contre l'envahisseur, nous ne ménageons pas notre peine...

REVUE - SAUMONS ET TRUITES

IL NOUS RESTE ENCORE UN CERTAIN NOMBRE DE REVUES DISPONIBLES (SAUF DU N° 4 EPUISÉ). LES NOUVEAUX ADHERENTS QUI SOUHAITERAIENT LES ACQUERIR PEUVENT NOUS EN FAIRE LA DEMANDE. LE NUMERO 5 F FRANCO.

Nos correspondants pour l'Elorn :

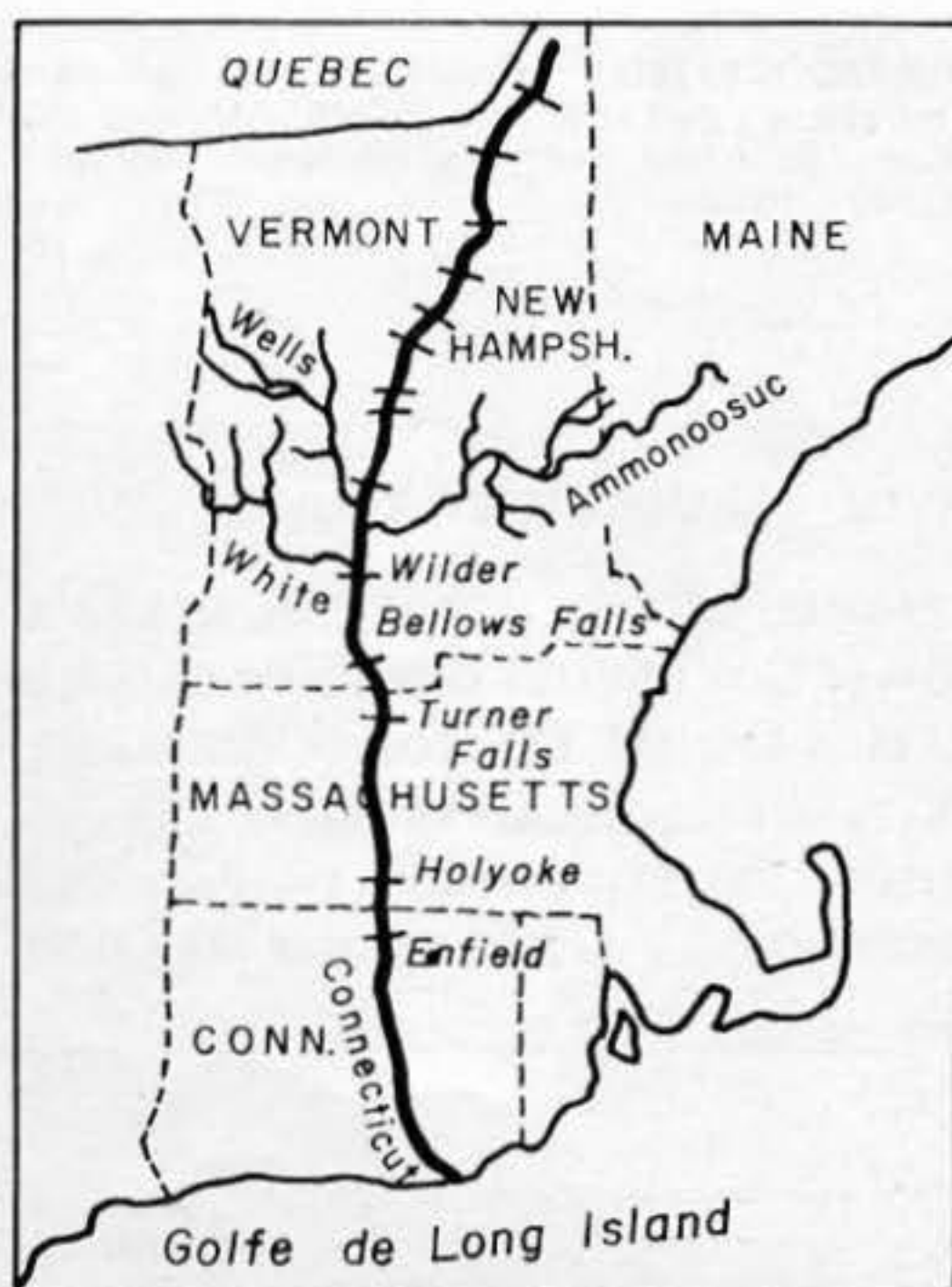
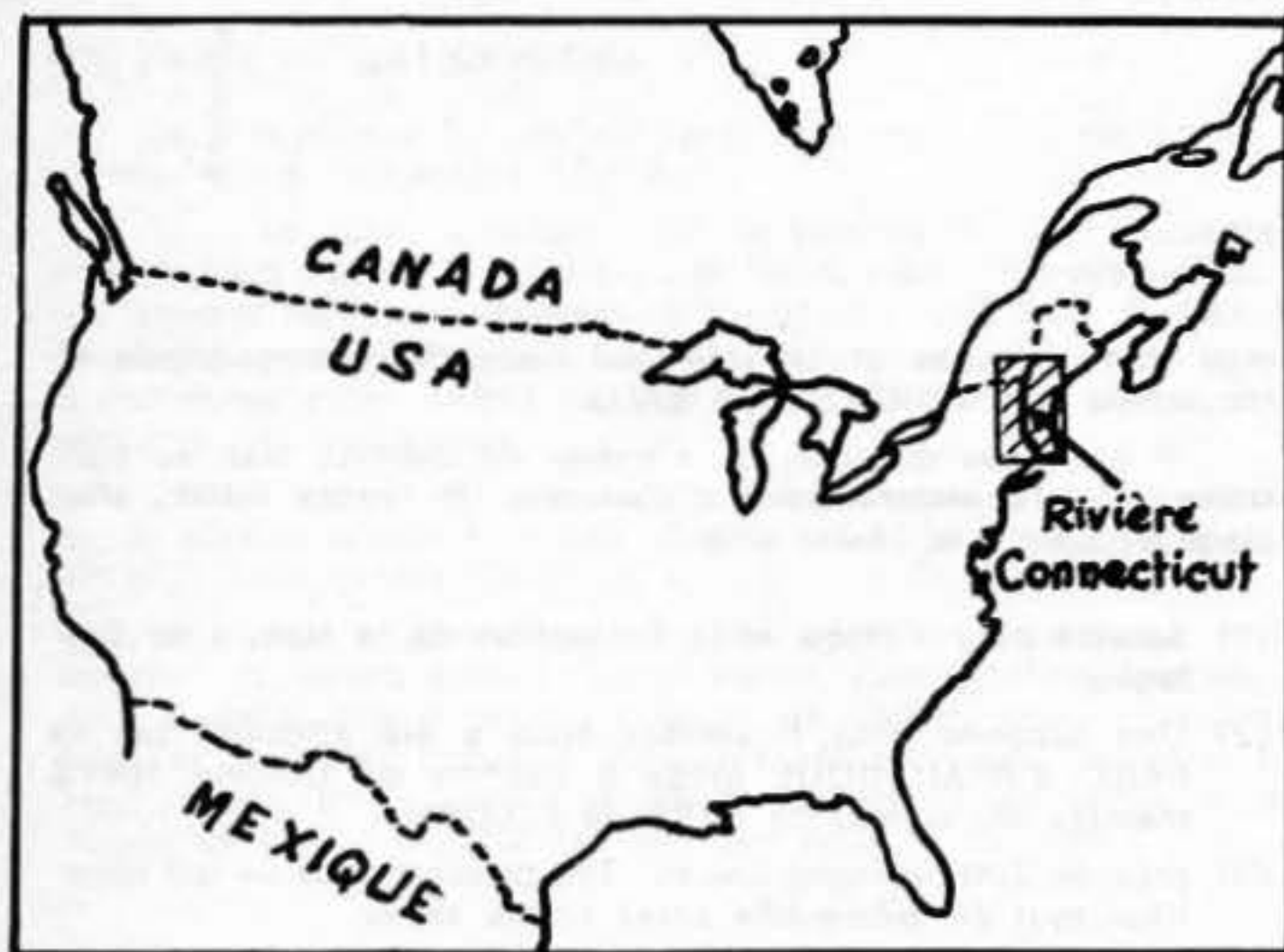
J.Y. KERMAREC, Le Foutic - PLOUEDERN

CROGUENNEC, Articles de pêche - LANDIVISIAU.

UN PARI DIFFICILE par Y. HARACHE

La rivière Connecticut est un des plus grands fleuves de la région Nord-Est des Etats-Unis, drainant 18 000 km². Originaire de la frontière du Québec, la rivière reçoit dans sa partie haute les eaux des « White Mountains » dans le Nord de l'Etat du New Hampshire, puis elle coule dans des vallées étroites et profondes pour déboucher et s'élargir sur les plaines du Massachusetts et du Connecticut. Elle se jette enfin après un cours de 650 km dans le Golfe de Long Island. Sur les 24 affluents importants, 5 font l'objet du programme d'aménagement.

Le débit de la rivière varie considérablement au cours des saisons, passant de 110 m³/seconde à la fin de l'été à 760 m³/seconde lors de la fonte des neiges. De même les variations annuelles de température sont très importantes, allant de 1° C à 25° C parfois sur le cours inférieur.



Repeupler la rivière Connecticut

Le saumon atlantique abondait il y a plusieurs siècles sur le continent Nord Américain, de la rivière Delaware à la baie d'Hudson. Jusqu'à la fin du 18^e siècle, la plupart des grandes rivières de la Nouvelle Angleterre hébergeaient de très importantes populations de saumons et la Rivière Connecticut était réputée pour l'abondance et la taille de ses poissons. Il était alors possible de capturer plus de 3 000 saumons en un coup de senne à Old Say Brook (Connecticut).

En 1814, le saumon de la Connecticut avait pratiquement disparu, des barrages, en interrompant la migration, interdisaient la reproduction de l'espèce.

En 1798, un barrage fut construit à Turner Fall (Massachusetts). A l'époque il n'y avait pas de loi imposant la construction d'échelles à saumon. D'autres barrages ont suivi et en 1872 quand un saumon fut capturé à Old Say Brook, il fut considéré comme une espèce exotique.

De nos jours, la demande pour la pêche sportive aux Etats-Unis augmente dans des proportions considérables. Dans le même temps, les programmes de restauration des rivières à poissons anadromes permettent un effort exceptionnel pour gérer les ressources halieutiques et développer une pêche sportive de haute qualité.

En 1966, les agences du « Fish and Game » des Etats du Connecticut, du Massachusetts, du New Hampshire et du Vermont, en collaboration avec le « Bureau of Sport Fisheries and Wildlife » et le « National Marine Fisheries Service » ont lancé un programme destiné à faire revenir le saumon sur la plus grande partie de son aire historique dans le bassin de la Connecticut.

LES PROBLEMES

Il existe 14 barrages importants sur le cours principal et plus de 100 de différentes tailles sur l'ensemble du réseau hydrographique de la rivière.

Les barrages principaux provoquent une dénivellation de 10 à 20 mètres qui ne peut être franchie qu'à l'aide d'échelles ou d'ascenseurs à poisson.

La vallée de la Connecticut fait l'objet d'un développement industriel important, mais la pollution reste à un niveau contrôlable du fait de la nécessité qu'ont les industriels de traiter les effluents avant leur retour à la rivière et grâce aussi au débit important. L'oxygène dissous descend rarement en dessous de 7 ppm et ceci malgré des températures estivales de l'eau atteignant 25° par moment.

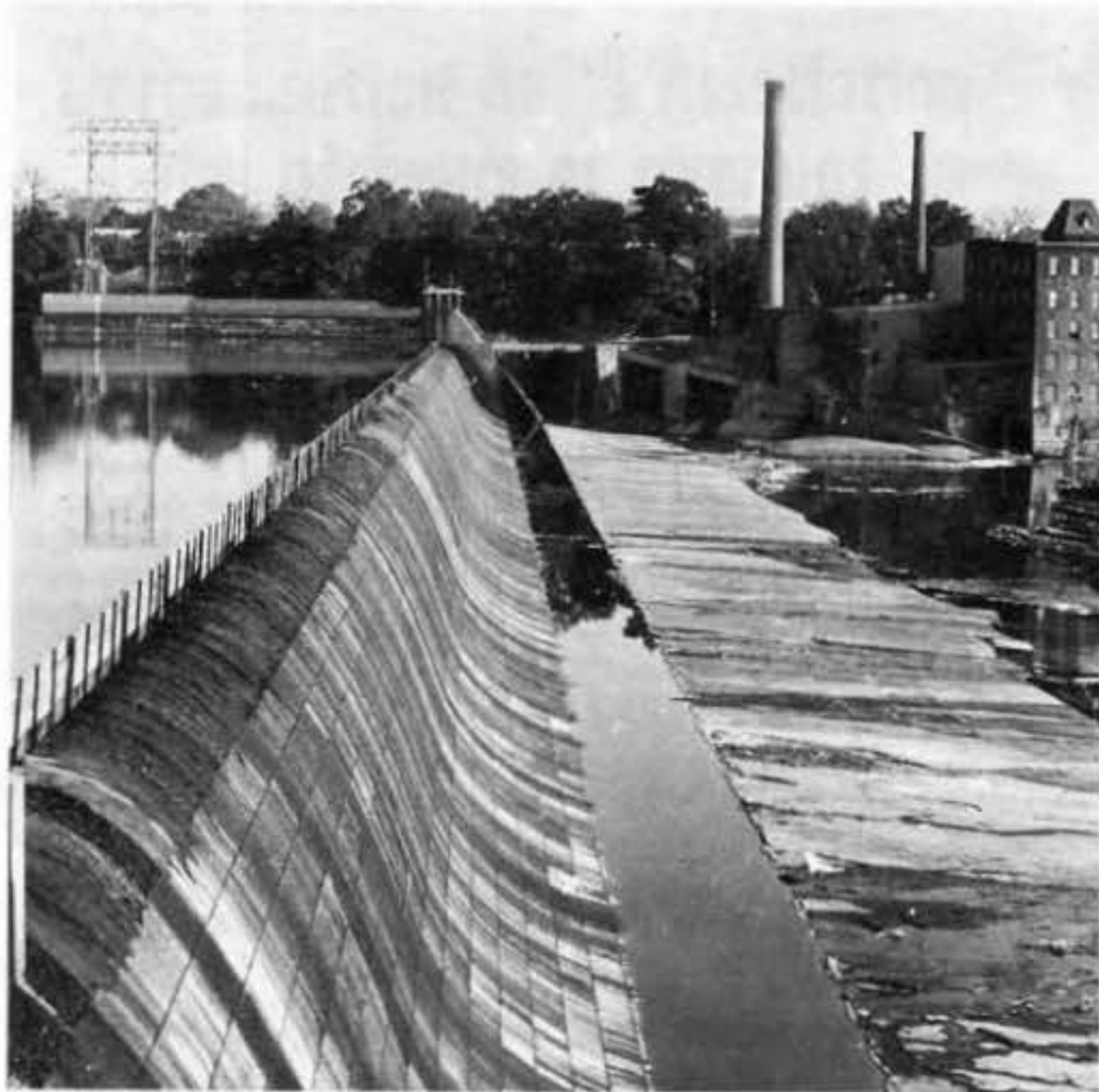
Dans ces conditions le développement des centrales nucléaires sur la Connecticut (2 en opération + 10 en projet) pose dès maintenant un grave problème de pollution thermique.

La station de « Vermont Yankee Nuclear Plant » qui vient d'être mise en service a été équipée d'un système de refroidissement pouvant fonctionner en circuit fermé pendant les périodes chaudes.

Un certain nombre de prises d'eau sur la rivière aspire une quantité d'eau si importante que la plupart des poissons passant à proximité sont entraînés, collés aux crépines et tués par la pression. C'est le cas des prises d'eau des centrales nucléaires et d'un nouveau type de centrale hydroélectrique : celle de North Field Mountain.

Pendant les heures creuses, alors que la consommation d'électricité est faible, l'excédent est utilisé pour pomper l'eau de la Connecticut et la stocker dans un lac artificiel de 60 mètres de profondeur, situé à près d'un kilomètre de la rivière et à 100 mètres d'altitude.

Aux heures de grande consommation, l'eau est relâchée vers la rivière et entraîne au passage les turbines. Lors du pompage, la vitesse du courant aux grilles est de 0,60m/s alors que la limite fixée par le Bureau of Sport Fisheries and Wildlife était de 0,30 m/s.



à gauche : le barrage de Holyoke en septembre.

à droite : l'ascenseur à poissons.

LE PROGRAMME DE REMISE EN VALEUR

Le programme actuellement en cours prévoit une migration de 40 000 saumons par an dans la Connecticut. Pour atteindre cet objectif les mesures sont de deux types :

- Aménagement des obstacles naturels et libération de l'accès aux frayères.
- Repeuplement massif pour arriver à recréer une population naturelle susceptible de se reproduire et d'assurer sa pérennité dans le bassin de la Connecticut.

Un ascenseur à poissons équipe déjà le barrage de Holyoke, l'avant dernier avant l'estuaire. Dans les années à venir, ceux situés en amont seront progressivement équipés d'échelles à saumon, sous la responsabilité du New England Power Company, compagnie qui produit l'électricité de toute la région Nord Est.

En 1975, 4 nouveaux barrages seront franchissables et permettront aux saumons d'atteindre les tributaires Ammonoosuc (NH), Tweed et White River (Vermont), et de se reproduire sur des kilomètres de frayères désertées depuis bientôt 2 siècles. Le coût de ces diverses structures s'élève à 10 millions de dollars pour les 4 barrages.

Le programme de repeuplement capable de produire 40 000 saumons adultes implique une libération annuelle de 1 000 000 de smolts de pisciculture.

A l'heure actuelle, deux piscicultures fédérales seulement produisent du smolt accessoirement en plus de truites de repeuplement : Berlin (NH) et Pittsford (Vermont). La production annuelle maximum est de 150 000 smolts.

En principe, le congrès doit voter en 1973 les crédits nécessaires à la construction d'une éclosière qui produirait 500 000 smolts.

En attendant la mise sur pied de stations de production modernes, le repeuplement se complète par le stockage d'alevins à résorption de vésicule dans les affluents de la Connecticut.

Sur le repeuplement de 1971, on considère que 55 % des alevins ont survécu sur la rivière Ammonoosuc ; ils avaient une taille à peu près égale aux smolts de même âge produits en pisciculture.

Les lâchers de smolts avaient lieu jusqu'à présent en aval du dernier barrage, une vingtaine de kilomètres avant la mer. Depuis 1972 des bassins de lâcher ont été construits sur un petit affluent se jetant dans l'estuaire même.

Ces bassins de type suédois (\$ 6300 pour 2 bassins de 10 m de diamètre) permettent de voir le moment exact de la migration active : les smolts se mettent à dévaler le courant et sortent librement du bassin. Les parrs y sont placés dès l'automne, ils dévalent au printemps suivant.

Les résultats sont encore faibles vu l'ampleur des problèmes à résoudre.

Les premiers saumons issus du repeuplement ont été capturés en 1970, mais il est très difficile d'établir un compte exact, car les poissons n'ont aucun moyen de franchir les barrages.

Des smolts d'élevage relâchés, un certain nombre furent bagués en 1970-1971 et 1972. Quelques retours attestent déjà du succès futur de l'opération. Des marques ont été retrouvées de l'estuaire de la rivière et de la baie de Fundy.

Dès que les barrages de Bellows Falls et de Wilder seront équipés de passes, les saumons pourront accéder aux deux principaux affluents et s'y reproduire naturellement. Le programme de restauration de la Connecticut pourra alors atteindre les objectifs fixés qui semblaient purement utopiques il y a une dizaine d'années.

L'ampleur du programme des investissements nécessaires, montre bien l'importance que prend la pêche sportive aux Etats-Unis, et les sacrifices que son développement implique.

Nos problèmes sont infiniment plus simples à résoudre que ceux des rivières de l'Est américain mais à la différence de ce qui se passe outre Atlantique trop peu de gens sont conscients de l'intérêt du développement de type de loisir en liaison avec la protection de l'environnement.

Si les Américains réussissent leur pari et font revenir le saumon dans la Connecticut après deux siècles d'absence, ce sera une preuve de plus qu'il est possible de résoudre tous les problèmes ou presque et qu'on peut conjuguer développement économique d'une région avec le maintien d'un potentiel naturel que nous sommes actuellement en train de dilapider.

SUR L'ELLÉ

SI LE BON SENS NE L'EMPORTE PAS IL NE RESTERA BIENTOT QUE LES SOUVENIRS

Cette année, et sans doute depuis la première fois, pas un saumon n'a été pris à l'amont des roches du Diable, au moment où nous mettons sous presse !

L'Ellé qui fut la plus belle de toutes les rivières bretonnes risque bientôt de tomber au niveau du Gouët ou du Trieux !

Les causes en sont multiples. Pollution de la Laïta d'abord qui décime les géniteurs mais surtout les smolts lors de la dévalaison (2 mg/l d'oxygène à l'aval de Quimperlé, certains jours !) prédation des inscrits qui ont beau jeu de capturer les poissons qui ne peuvent franchir le bouchon biologique constitué par les effluents dès que les eaux baissent, surpêche générale, braconnage sur le Haut Ellé et surtout sur l'Inam et ses affluents en été et lors de la fraie (fourche - filet - fusil).

A tous ces maux s'en ajoute un autre de taille : l'incompréhension qui règne sur cette rivière qui dépend de 2 Fédérations (Morbihan pour le cours supérieur, Finistère pour le cours inférieur), de 3 Sociétés (Quimperlé, Locunolé, Le Faouët) et d'un nombre appréciable de propriétaires ou de locataires de pêches privées.

A ce jour, aucune politique d'ensemble n'a pu être élaborée, chacun attend de l'autre qu'il fasse des concessions ; les bonnes volontés se brisent contre l'égoïsme et la malice des viandards (et il en existe dans les APP comme sur certains parcours privés).

Cette année le « Verrou » des Gorrets a bien fonctionné. les poissons ne passent pas. Ce n'est à l'honneur de personne

car l'on ne mérite pas le nom de pêcheur si l'on empêche, par n'importe quel moyen le poisson de gagner ses frayères, donc de se reproduire.

Tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont quelques responsabilités sur cette rivière et se veulent soucieux de les assumer dans l'intérêt général doivent s'efforcer de sortir du cercle infernal où la rivière est engagée.

Pour sa part, l'APPSB proposera aux responsables des Sociétés de Pêche et aux principaux propriétaires de parcours privés, une réunion destinée à faire le point et surtout à définir les moyens à mettre en œuvre pour sortir de l'impasse. Un programme en ce sens a déjà été élaboré par les conseillers scientifiques de l'A.P.P.S.B. Des solutions simples et efficaces peuvent rapidement être adoptées, de nombreux sites existent sur l'Ellé et pourraient permettre un réalevinage naturel, les propriétaires sont prêts à les mettre à notre disposition.

Un organisme commun réunissant des représentants de toutes les parties intéressées doit rapidement être créé. Des concessions sont indispensables de part et d'autre.

C'est à ces conditions mais à ces conditions seulement que nous pourrons agir et que l'Ellé pourra retrouver ses richesses. Chacun sera placé devant ses responsabilités, nous publierons les mesures proposées par notre Association et nous ferons connaître les points de vue exprimés.

J.-C. PIERRE



Le barrage des Gorrets — verrou de l'Ellé. Depuis 1890, d'après les documents officiels se pose la question de savoir où placer la passe et quelle passe construire. Pour sa part l'A.P.P.S.B. a proposé trois solutions au C.S.P.

Fin mars des quantités importantes de saumons se sont trouvés bloqués à l'aval. L'un d'entre eux était orné de trois cuillères, témoins du « grappinage » qui s'y pratique du fait de la densité des pêcheurs.

Exemple à imiter :

L'organisation de "L'Association des pêcheurs et riverains de L'ISOLE"

Créée en Janvier 1972 l'Association que dirige avec compétence et dévouement M. Le Guiffant, gère les 2 rives de l'Isole sur 25 km environ. Au travers du laconisme de l'article ci-dessous chacun trouvera matière à réflexion. Une fois encore la preuve est faite que les pêcheurs savent accepter les mesures rigoureuses qui s'imposent et sans lesquelles aucun travail constructif ne peut être entrepris.

— Notre but de la remise en valeur de l'Isole (Alevinage-élagage).

— **Règlementation :** 40 jours de pêche par saison (Carte avec pointage).

- Taille de la truite fixée à 20 cms.
- Vente de tous poissons interdite. (Saumons compris).
- Limitation du nombre de truites à 15 au maximum par jour de pêche.

— **Alevinage :** une pisciculture a été construite avec des Bénévoles - Pêcheurs et non Pêcheurs (Riverains). Ceci avec l'aide d'aucune autre Société, ni aucune subvention de personne. (« Nous faisons avec les moyens du bord »).

— Cette pisciculture comprend un bâtiment de 8 mètres sur 4. Avec 4 Bacs circulaires de 1,50 m de diamètre sur 0,60 m de profondeur. Avec en plus une batterie de Bacs incubateurs.

— A titre d'essai pour la première année nous avons fait incuber 100 000 œufs de truites « Fario ». Cette expérience s'est avérée positive (mortalité presque nulle).

Ces alevins ont été immergés dans tous les affluents de l'Isole, une douzaine pour notre parcours.

— **Entretien des rives :** Pour l'élagage des rives une partie a déjà été faite. Des équipes sont prévues à partir du mois de Juillet, ceci toujours en collaboration avec les riverains.

— Nous espérons refaire de l'Isole la rivière qu'elle était il y a une quinzaine d'années.

— Tout ce travail a été exécuté avec des personnes qui préfèrent garder l'anonymat. Mais qui ont quand même la foi en quelque chose.

P.S. : Cette société est ouverte à tous les Pêcheurs conscients. Les cartes sont délivrées à Bannalec chez Monsieur AUGUSTE SALAUN et à St-Thurien chez Monsieur JEAN MINIOU.

Des mesures contre la pollution à l'étude à la Conserverie Morbihannaise

Nous tenons des Services de la Préfecture du Morbihan que des mesures sont prévues pour supprimer les pollutions de la « Conserverie Morbihannaise ». Diverses études préalables sont en cours. La solution effective est prévue pour 1974. Tous ceux qui fréquentent la magnifique région de le Faouet s'en réjouiront et, particulièrement les pêcheurs. A diverses reprises notre revue s'est faite l'écho des plaintes que suscite cette usine. Il restera à régler le problème des pollutions causées par un abattoir, sur le cours supérieur de l'ELLE.

A MESLAN (56)

QUAND UNE CRÊPERIE DÉTRUIT LA VIE D'UN RUISSEAU...

Il existe à Meslan (56) une importante crêperie industrielle. Sa production journalière est de l'ordre de 5000 douzaines de crêpes. Nous serions nombreux à nous en réjouir si cette crêperie n'avait pas la fâcheuse habitude de rejeter des quantités notables de déchets et de résidus de ses fabrications qui ont tôt fait de gagner le ruisseau tout proche. Ce ruisseau, tributaire de l'AER, un affluent de l'Ellé, était particulièrement riche en truites et servait de frayères. Nous écrivons — était — car les déversements résiduels le pollue gravement et d'importantes mortalités de truites ont été constatées. L'un de nos adhérents les a signalées aux gardes. La photo ci-contre témoigne de l'hécatombe. — Nous demandons aux services de la D.D.A. et de la Préfecture du Morbihan où fonctionne un service « pollution » de bien vouloir intervenir pour mettre fin à cette situation intolérable — Outre les mortalités de poissons il est à noter les odeurs désagréables qui émanent du ruisseau transformé en égout dès que baissent les eaux. Le bétail bien sûr hésite à s'y abreuver.

Truites victimes de la pollution du ruisseau de MESLAN.



Premier bilan de la saison 73

Au moment où nous mettons sous presse (début avril) il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.

Cependant l'impression générale est mauvaise. Sur les rivières de la Côte Nord les prises ont été rares, très rares, même sur certaines rivières comme le Trieux. Moins de prises à l'ouverture sur l'Aulne également où de nombreux indices font craindre l'U.D.N. Ouverture médiocre également sur les rivières de Quimper.

Diminution très nette des prises sur l'Ellé où les saumons ont été stoppés à la hauteur des Gorrêts et de la Mothe. Résultats corrects sur le Scorff et sur le Blavet, réputée rivière tardive.

Un mois de mars particulièrement sec a fait chuter le niveau de l'eau. La température est demeurée basse, les poissons ont surtout été capturés dans les cours inférieurs des rivières.

Les pêcheurs de truites n'ont pas été beaucoup plus gâtés, les vents d'Est, chacun le sait, ne sont pas réputés les meilleurs.

Gardons-nous de généralisations hâtives, avril et mai seront peut-être un peu plus arrosés !

Nous espérons, cette année, pouvoir présenter un tableau encore plus précis des prises sur chaque rivière. Nos appels commencent d'être entendus et nous avons déjà reçu un nombre important de sachets d'écaillés et de déclarations de prises. Nos amis de l'E.N.S.A. et du C.N.E.X.O. vont pouvoir poursuivre leurs investigations. Cette fois les pêcheurs nous adressent des renseignements sur leurs captures, d'à peu près toutes les rivières (sauf du Léguer il est vrai). Nous demandons également à tous ceux qui captureraient des truites de mer de prélever des écaillés et de nous les faire parvenir avec les renseignements habituels (longueur, poids en particulier). Nous tenons des sachets à votre disposition.

Nous parviendrons ainsi, avec l'aide de tous, à mieux connaître les salmonidés bretons et cette base scientifique sera de la plus haute utilité dans l'élaboration des programmes de repeuplement. Merci à tous, pêcheurs, gardes et marchands d'articles de pêche, qui nous aidez.



Le Pêcheur et le biologiste...

M. Naviner, l'une des plus fines gaules de l'Ellé, assiste après le prélèvement des écaillés, à la pesée de son poisson par Max Thibault.

Max Thibault remet à Albert Guigourès le moulinet Mitchell qui lui est offert par l'A.P.S.B. en remerciements des renseignements fournis sur les captures (écaillés) en 1972.



LE LEFF A L'AGONIE

Comme tant et tant d'autres rivières bretonnes le LEFF est à l'abandon.

Mais ici le mal semble plus grave encore que partout ailleurs.

Sur la quasi totalité de son parcours les rives sont envahies par une véritable jungle. Des milliers de troncs et de souches, souvent poussés à l'eau par le bulldozer, jonchent le cours. La vase s'accumule partout, les barrages sont délabrés. Et dire que lors de la dernière A.G. de la Société de Pêche de Paimpol, des pêcheurs sollicités par leurs dirigeants pour effectuer les travaux ont refusé, les jugeant inutiles !

Seule l'**obligation** de participer aux travaux, au moins deux jours par an, aura raison de ces irréductibles et permettra de mener la tâche à bien. Nous souhaitons que les appels du Président de l'A.P.P. du LEFF, Monsieur DELAFARGUE, seront entendus.

Bien sûr la truite se raréfie. Dans ce qui fut l'une des plus riches rivières de Bretagne seules subsistent, et encore, les truites de repeuplement pourchassées par les brochets, dévalées de l'Étang de Châtaudren.

Une action énergique s'impose pour garder cette rivière dans le domaine des rivières de 1^{re} catégorie. Si rien n'est entrepris immédiatement, seule la « rectification » aux engins sera possible !

Nous envisageons un article plus important sur le LEFF. Que nos

amis de la région nous adressent toutes les informations susceptibles de nous aider dans l'enquête (ne pas oublier les photos noir et blanc).

Nous souhaiterions, en particulier, obtenir tous renseignements utiles sur les barrages, les pollutions éventuelles des carrières (Tressignaux-Tréméven), les projets de station d'épuration, les prises effectuées ces derniers mois.

Plusieurs pêcheurs du Leff nous ont écrit pour nous signaler les problèmes que pose l'étang de Châtaudren.

A la dévalaison des brochets déjà mentionnée s'est ajouté, en septembre dernier, le vidage de l'é-

tang. Une grande partie de la vase s'est déposée sur la rivière à l'aval de la ville et ce sur une distance considérable. De très nombreuses frayères ont disparu ! Cet exemple, une fois de plus, illustre les nuisances causées par les plans d'eau stagnante créés sur les rivières à salmonidés. Un autre plan d'eau à Lanvollon, comme certains élus locaux le souhaitent, condamnerait le Leff irrémédiablement.

Parmi les bonnes nouvelles, signalons que la firme NADAUD qui possède un important parcours à l'aval de la rivière vient de le mettre à la disposition de la Fédération des Côtes-du-Nord. Seule la pêche à la mouche y est autorisée.



Vue du LEFF, à l'aval du pont de « Traou-Goaziou » entre Lanvollon et Pontrieux... On distingue à peine la rivière qui ressemble davantage à un aroyo de la jungle qu'à une rivière à salmonidés.

Autre vue prise près de la station de pompage de l'eau à Yvias.

Photos Joël PIERRE

A CHACUN SON PLAN D'EAU...

**...et il n'y aura bientôt plus de vie dans nos estuaires
ni de poissons dans nos rivières**

par J.C. LEFEUVRE

Professeur d'Ecologie

Faculté des Sciences

Rennes

Les projets de barrages se multiplient en Bretagne. Il n'existe pas actuellement un estuaire breton sur lequel la construction d'un tel ouvrage n'ait été envisagée. Il n'existe pas une rivière bretonne qui ne doive, dans le futur, payer son tribut à cette nouvelle mode ; il n'existe pas une municipalité de l'intérieur de la Bretagne qui n'ait envisagé de barrer son ruisseau pour former un plan d'eau. Devant cette floraison d'ouvrages en tout genre, il est temps de montrer que le problème n'est pas aussi simple que certains voudraient le faire croire et que s'il existe des faits positifs en faveur de telles constructions, il faut aussi savoir qu'il existe de nombreux arguments qui devraient faire réfléchir ce nouveau genre de promoteurs.

DES BARRAGES : POUR QUOI FAIRE ?

Dès l'antiquité les peuples riverains de la Méditerranée ont construit des barrages. Ceux-ci étaient destinés à stocker l'eau servant à l'irrigation dans ces pays défavorisés par l'irrégularité des pluies. Il semble que ce genre de motivations n'ait pas été ressenti jusqu'à présent par les Bretons. Pourtant notre région, contrairement à son image de marque, ne reçoit que très peu d'eau surtout dans sa partie Est. La plaine de RENNES avec ses 600 à 650 mm de pluies est parmi les régions les plus sèches de France, et ses rivières (La Vilaine et ses affluents) connaissent des étiages difficiles. En fait, avant le début du XX^e siècle, tous les barrages construits en Bretagne, étaient des ouvrages modestes, établis très souvent sur de petites rivières ou même des ruisseaux. Les uns étaient destinés à fournir des collections d'eau importante produisant du poisson aux communautés riveraines (cas de certains étangs de la région de Paimpont créés à proximité d'Abbayes ou de Châteaux) ; les autres étaient utilisés pour fournir de l'énergie motrice destinée à actionner des moulins à eaux. Il faut noter que dans ce cas, le barrage était souvent en dérivation ; le lit de la rivière toujours alimenté permettant ainsi au poisson de se déplacer aussi bien d'aval en amont que vice-versa (cas de nombreux moulins du Finistère et du Morbihan). Plus tard, les minoteries n'ont pas toujours suivi cette règle et ont barré directement la rivière permettant, dans certaines régions, un braconnage éhonté.

Avec l'avènement de l'ère industrielle, il a tout d'abord fallu construire des barrages pour produire de l'énergie électrique (ex. : barrage de Guerlédan sur le Blavet, barrage de Rophémel sur la Rance). Depuis la dernière guerre, les choses ont rapidement évolué ; l'exode des agriculteurs vers les villes, l'accroissement considérable de celles-ci ont obligé chacune d'elles à rechercher une solution à son problème de l'eau. Les eaux souterraines étant pratiquement inexistantes en Bretagne, il a fallu faire appel à l'eau de nos rivières. Après avoir prélevé l'eau du Couesnon et de deux de ses affluents, La Minette et la Loisançe, RENNES a dû passer un accord avec l'E.D.F. pour exploiter l'eau du barrage de Rophémel. Dans un proche avenir, cette ville exploitera l'eau du Meu, du Serein, du Canut, de la Chèze, autant de rivières qui vont voir leur lit barré.

L'expansion des villes du littoral et l'afflux estival de touristes pendant la période « sèche » a entraîné et va entraîner la construction de barrages de plus en plus nombreux. (ex. : barrage sur l'Arguenon achevé en 1973, barrage sur l'Elorn, en construction, destiné à alimenter la ville de BREST, etc...).

En dehors du problème du stockage de l'eau destiné aux usages domestiques ou industriels, d'autres motivations actuelles se sont faites jour et ont conduit à la construction de barrages en Bretagne. L'éternelle quête de sources d'énergie a conduit à la construction du barrage de Brennilis, l'eau retenue étant destinée à refroidir les piles de cette usine productrice

d'électricité par l'intermédiaire de l'énergie atomique. C'est en principe le même motif qui a conduit les ingénieurs de l'E.D.F. à barrer l'estuaire de la Rance, par une usine marémotrice dont la production de kilowatts paraît bien faible en égard au simple coût de la maintenance.

Si tous les objectifs n'ont pas toujours été atteints en construisant ces ouvrages dont le coût dépasse parfois l'imagination d'un simple mortel, les motivations tout au moins paraissent évidentes. Elles le sont moins pour certains types de barrage du moins si on juge l'évolution de leur devenir à travers la presse. Ainsi le fameux barrage d'Arzal, dont le prix a même réussi à ébranler la foi de certains conseillers généraux, était destiné entre autres, au début de sa construction, à transformer le Redonnais en « Tennessee Breton ». La baisse du prix de la viande de bœuf a obligé à une certaine réflexion. Qu'à cela ne tienne, la plaine de Redon deviendrait une riche plaine céréalière. Quand ces céréales sont devenues denrées excédentaires, on a pu se rappeler à temps la motivation profonde de ce barrage : venir à bout des crues de la Vilaine qui, périodiquement envahissaient les marais de Redon autrefois si riches en canards. Il était certain l'an dernier (déclaration radiophonique) que ce barrage servirait à la promotion des sports nautiques ; cela l'est moins cette année puisque l'on sait maintenant que finalement ce barrage avait été construit pour fournir de l'eau au pays de VANNES !

Pauvres gouttes d'eau de la Minette, de la Loisançe, du Couesnon, de la Rance, qui pensaient qu'elles finiraient leurs jours dans la Manche ! Combien doivent-elles être surprises après avoir cheminé dans les canalisations des Rennais... puis dans leur vessie, de se retrouver, chargées de germes pathogènes et de détergent (dont les meilleures stations d'épuration ne peuvent encore venir à bout complètement) en route vers le barrage d'Arzal puis vers le Golfe du Morbihan pour aboutir, après usage, dans l'Atlantique.

Mais la Vilaine et ses affluents n'ont pas fini de connaître des barrages. Ce pauvre fleuve va payer cher ses excès de 1964 (crue). Dans son étude intégrée sur le Bassin de la Vilaine, l'Agence financière de Bassin Loire-Bretagne, n'envisage pas moins de 5 à 6 barrages en amont de RENNES. Ils sont destinés, en particulier, à écreter les crues et à soutenir l'étiage.

Ce panorama des motivations actuelles qui aboutissent à la construction de barrage en Bretagne ne serait pas complet si nous n'envisagions ceux qui sont destinés aux loisirs. Depuis la retenue d'eau d'un hectare peuplé de pédalos et implantée sur un ex-ruisseau à truites jusqu'à celle plus importante obtenue par barrage d'un estuaire pour permettre aux dériveurs d'évoluer 24 h sur 24 (ils ne peuvent sortir que trois ou quatre heures avec la marée !) pendant au moins deux mois sur 12, tous les coups sont permis pour tenter de retenir un touriste venu rechercher à travers la Bretagne, le bocage, la mer au rivage changeant... et des rivières libres.



Barrer la Laita ? Pourquoi pas, il a bien été question de barrer l'Aven et le Belon pour favoriser le nautisme !



La rivière d'Etel. L'un des plus extraordinaires biotope de la région.

Irrigation, production d'énergie motrice et électrique, régulation du débit des cours d'eau (écrêtement des crues, soutien du débit d'étiage), stockage de l'eau pour les besoins des collectivités et de l'industrie, création de plan d'eau pour les loisirs, voilà donc l'ensemble des arguments qui pourraient plaider en faveur de l'établissement de barrages sur nos cours d'eau bretons et leurs estuaires. En effet, considérée sous cet angle la construction des barrages peut apparaître comme une nécessité. En réalité, il faut savoir que sur un plan strictement écologique, la transformation d'une rivière caractérisée par une eau courante en une collection d'eau stagnante ne va pas sans entraîner de graves perturbations au niveau du milieu naturel tant en amont qu'en aval.

DES BARRAGES A TOUT PRIX ?

L'ÉCOLOGISTE ET LE PÊCHEUR DISENT NON !

Nous considérerons tout d'abord sur le plan général puis nous aborderons rapidement les problèmes posés par l'implantation des barrages sur les rivières de l'est de la Bretagne puis sur celle de l'ouest ainsi que dans les estuaires.

Action climatique : il n'existe à ce propos aucun fait scientifiquement établi. Toutefois, les météorologistes ont remarqué que la succession de nombreuses retenues d'eau de grandes surfaces dans une même vallée peut entraîner des réactions climatiques de deux sortes :

- augmentation notable du nombre de jours de brumes.
- localisation d'orage d'une rare violence dans la vallée au lieu des crêtes et fréquence accrue pendant l'été. (Il est à noter que si les barrages dans ce cas, écrêtent les crues, ils n'empêchent pas l'inondation des prairies de la vallée qui peuvent recevoir plusieurs millimètres de pluies en quelques minutes) (M. VERNE, météorologiste : Météorol. nationale, communication personnelle).

Conséquence de la transformation d'une eau courante en eau stagnante.

La nature du fond d'un ruisseau, d'une rivière, d'un fleuve, dépend de la vitesse du courant. NIELSEN (1950) a montré expérimentalement le diamètre des particules mises en mouvement pour des vitesses croissantes de courant.

Vitesse en cm/sec.	Diamètre des particules mises en mouvement (en mm)	Classification du sédiment
10	0,12	vase
25	1,30	sable
50	5,0	gravier
75	11,0	gros gravier
100	20,0	galet
150	45,0	petit caillou
200	80,0	caillou
300	180	rocher

cela se traduit dans la nature par les substrats suivants en fonction de la vitesse du courant :

vitesse du courant à 10 cm du fond en cm/sec.	Nature du fond
78	roche
39	galets + graviers + sable
26	gravier + sable
20	vase et débris
15	épaisse couche de vase

cela veut dire que la transformation d'une eau courante en eau stagnante par création d'un barrage se traduira automatiquement par une accumulation de matières solides et par un dépôt de vase et de débris organiques. Comme le fait remarquer MARY Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées (1965) les cours d'eau transportent toujours des matériaux solides principalement au temps de crue et les dépôts qui en résultent dans les lacs artificiels diminuent sa capacité (phénomène spectaculaire au niveau du barrage d'Arzal).. Ce phénomène... prend... une grande ampleur lorsque les bassins versants sont déboisés et que les rives sont érodables. (Pensez à nos talus disparus et aux tonnes de terre qui descendent vers nos rivières). Le même auteur poursuit en citant un exemple : celui du barrage du Chambon dans les Alpes où l'envasement a été calculé : il est de 500 m³ par km² de bassin versant et par an. MARY conclut en précisant : « la défense contre ces phénomènes est difficile ».

A chacun son plan d'eau (suite)

La transformation subie par le substrat de la rivière au niveau du barrage et parfois très loin en amont va être suivie de nombreuses conséquences :

— la première sera un colmatage des frayères et ce, parfois, sur des kilomètres (il faut savoir à ce propos que si la truite pond souvent sur des sables et graviers, les saumons semblent préférer galets et petits cailloux, ce qui implique une vitesse de courant élevée).

— la seconde se traduira par une disparition complète de la faune d'invertébrés caractéristique des eaux courantes (Phryganes, Ephémères, Perles) qui peuplait le fond et servait de nourriture aux Salmonidés. Les espèces d'eaux stagnantes pourront parfois suppléer au bout de quelques années à leur absence. Elles le feront néanmoins d'autant plus difficilement que les barrages déterminent des retenues d'eau aux rives abruptes impropres à l'implantation des végétaux aquatiques nécessaires à la nutrition de ces invertébrés.



D'autres phénomènes

Des quantités d'autres phénomènes peuvent découler de l'implantation d'un barrage. Nous n'en citerons que quelques-uns.

— la disparition de la turbulence de l'eau (fonction de la vitesse du courant et de l'encombrement du lit) ainsi que des plantes qui, en raison de la faible épaisseur d'eau pourraient vivre au fond de la rivière (lumière nécessaire) va entraîner une désoxygénation pendant quelque temps. L'arrivée d'algues microscopiques (ne pouvant généralement vivre en eau courante) et leur développement dans les couches superficielles compensera cette perte d'oxygène mais uniquement pendant le jour et en surface ; c'est-à-dire que les variations de l'oxygénation au cours de la journée, qui sont généralement faibles dans les rivières dont la température est basse et homogène pourront être importantes dans les lacs de retenues (ou une stratification thermique s'établit), et avoir de graves répercussions sur le maintien de la faune de *Salmonidæ*. Ces phénomènes risquent d'ailleurs de s'accroître au fil des ans. En effet, si les barrages se conduisent comme des pièges à particules, ils sont également des pièges à substances nutritives (nitrate, phosphate).

L'accroissement de ces sels minéraux provoque une succession de microflore. Certaines espèces d'algues microscopiques se mettent à proliférer. Leur développement massif favorise la réoxygénation de l'eau de surface mais en même temps, il permet un accroissement considérable du nombre des organismes qui vivent de ces algues et qui consomment de l'oxygène par la respiration. L'augmentation de tous ces organismes se traduit par un accroissement de déchets, d'excréments, de cadavres donc de matière organique qui se décompose sur le fond grâce à l'action des bactéries qui ont besoin d'oxygène pour « minéraliser » l'ensemble.

La stagnation de l'eau entraîne dans ces conditions une véritable stratification de la teneur en oxygène : forte en surface, elle peut être nulle en profondeur, ce qui réduit d'autant le volume d'eau dans lequel peuvent vivre les organismes qui ont besoin de beaucoup d'oxygène pour vivre. Fait plus grave, l'absence d'oxygène peut permettre la prolifération de bactéries dites anaérobies (qui n'ont pas besoin d'oxygène dissous pour « minéraliser »). Au lieu d'une oxydation, les matières organiques subiront une réduction et on assistera alors à la libération de produits aussi toxiques que l'hydrogène sulfuré (SH_2), l'ammoniaque (NH_3), le méthane (CH_4) etc... L'ensemble de ces phénomènes permet de définir le terme d'eutrophisation si souvent employé actuellement.

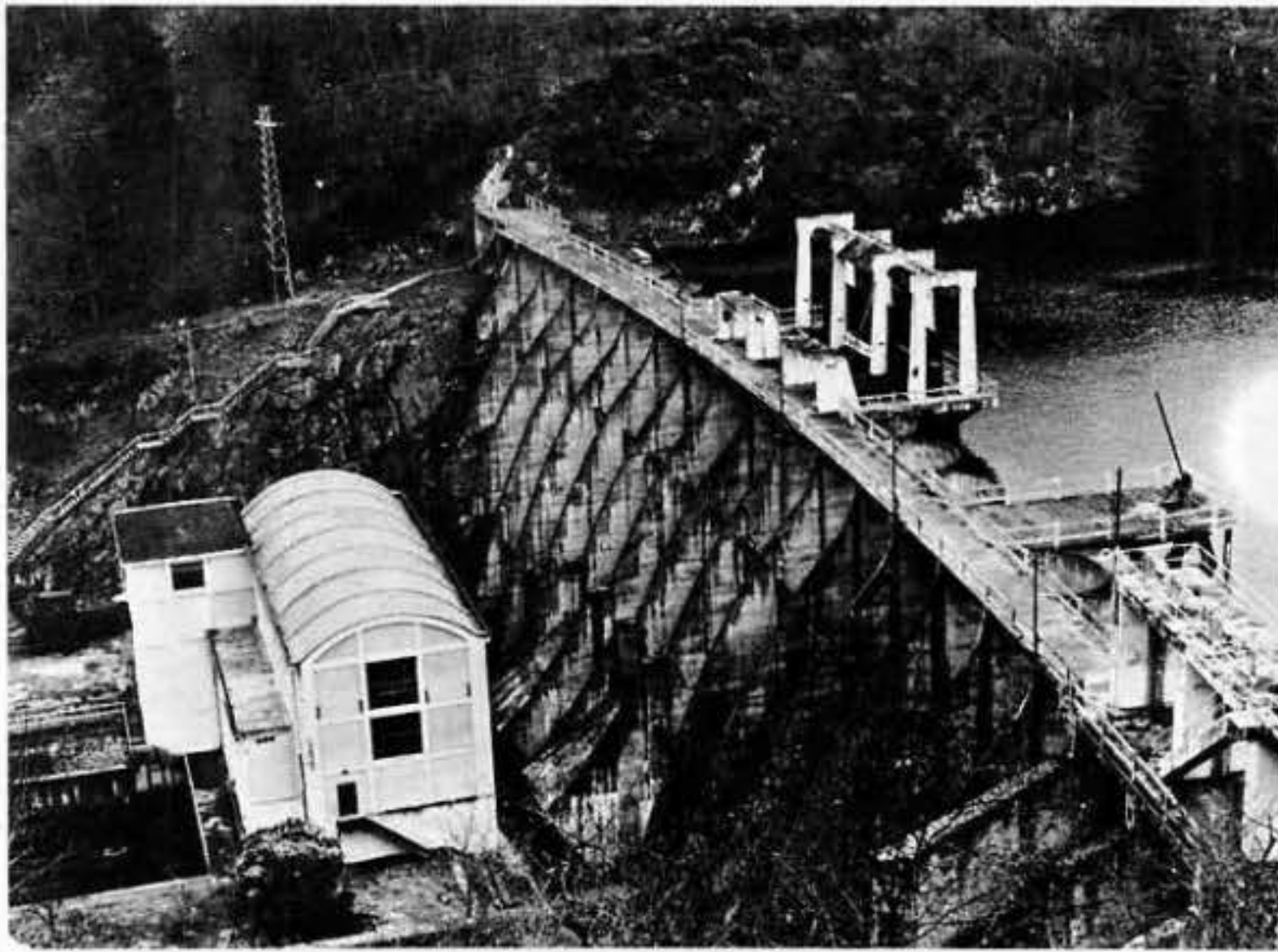
Ce qu'il faut savoir c'est que la rapidité avec laquelle une eau s'eutrophise dans une retenue d'eau est fonction :

- de la teneur en sels minéraux,
- de la teneur en matière organique qui pourra être minéralisée.

Lorsque l'on pense aux kilogrammes d'engrais qui, en fonction de l'arasement des talus, sont entraînés vers les rivières, lorsque l'on pense aux épandages massifs de lisiers et aux innombrables stations d'épuration non fonctionnelles (plus de 60 % dans certaines régions) qui rejettent les résidus de l'activité humaine, les déchets des abattoirs, des laiteries etc..., on s'aperçoit très vite des risques encourus au niveau de certains de nos barrages. Le barrage de Rophémel présente d'ailleurs déjà des signes d'eutrophisation estivale : prolifération d'algues en surface donnant une magnifique teinte verte aux eaux de la Rance, absence d'oxygène en profondeur etc... Mais comment en serait-il autrement quand on songe aux abattoirs de Collinée (qui ont défrayé la chronique) à la laverie de Caulnes (qui, avant sa nouvelle implantation, polluait la rivière l'AFF sur 5 km — document du C.T.E.) au purin qui se déverse dans le barrage au pont de Beaumont (que devient le périmètre de protection ?) etc... Cette eutrophisation plus ou moins importante est généralement incompatible avec la vie des *Salmonidæ* ; elle amène le remplacement de ceux-ci par des *Cyprinidæ* de faible valeur marchande et de plus en plus délaissés par les pêcheurs (augmentation croissante de la vente des timbres permettant les pêches sportives).

L'Hyères en amont de Carhaix...

...un fragile équilibre à préserver



Barrage de Rophémel sur la Rance. Comment franchir un tel obstacle.



Barrage de Rophémel : partie aval morte (indice biotique voisin de 2).

Le barrage d'une rivière constitue un obstacle au mouvement des poissons qui effectuent leur croissance en eau douce comme les anguilles ou qui remontent en rivière pour frayer comme le saumon ou les Truites de Mer. On pouvait lire au début de l'an dernier dans Ouest-France : un grand titre « ARZAL, nouvel eldorado de la Civelles... une cinquantaine de bateaux tournent déjà toutes les nuits... » Et, chacun de se réjouir de ces pêches miraculeuses d'autant que durant l'été 1971, on avait déjà noté une inhabituelle concentration de truites de mer, de toutes tailles à l'aval du barrage (truites qui furent rapidement décimées, au filet, par des pêcheurs de mulets (PHELIPOT, doc. S.E.P.N.B.). Ce genre de réjouissance sera hélas, de courte durée, puisque tous les géniteurs ne pouvant procréer, la truite de mer viendra renforcer la liste des espèces disparues de la Vilaine et de ses affluents. Je n'insiste pas sur le braconnage qui sévit au niveau des barrages ou des échelles à poissons si peu souvent fonctionnelles. Notre revue en a souvent parlé et à juste raison.

Un argument est souvent avancé par les promoteurs de barrages, c'est le fait qu'une retenue d'eau destinée à l'alimentation humaine peut servir à développer les sports nautiques et la pêche. En réalité, ces trois vocations sont difficilement conciliables d'autant qu'il existe une législation très précise à cet égard (strictement appliquée, elle peut amener à interdire l'accès à ces plans d'eau). Par ailleurs l'exemple du barrage de Rophémel montre que des variations brutales de niveau peuvent intervenir à tout moment dans ces retenues, asséchant les œufs pendant la période de fraie, provoquant ainsi la disparition des alevins, faits difficilement compatibles avec une bonne gestion de la pêche.

Les conséquences de l'implantation des barrages varient en fonction de leur localisation. Etablis sur les rivières du Bassin de la Vilaine, au cours lent, prédisposées à une eutrophisation naturelle, ils risquent de provoquer une accélération brutale du processus avec toutes les conséquences que cela implique, le terme ultime étant la disparition des poissons, fussent-ils aussi résistants que le sont les *Cyprinidæ*. Implantés sur nos rivières du Finistère, et du Morbihan, ils risquent de ruiner à court terme tous les espoirs que pourraient laisser naître une remise en état de nos rivières et une exploitation rationnelle de notre patrimoine Salmonicole. Construits sur la partie haute de nos rivières, ils font disparaître les frayères. Mais, c'est au niveau de nos estuaires que les conséquences peuvent être les plus désastreuses. Tous les phénomènes que nous avons décrits sur le plan général risquent d'évoluer à ce niveau avec le maximum d'intensité.

Ce type de barrage sera :

- 1) un obstacle à la remontée des poissons anadromes (anguilles) et catadromes (saumons) ;
- 2) un piège à particule solide (envasement en amont) ;
- 3) un piège à substances nutritives (celles-ci étant toujours plus concentrées dans la partie basse des rivières) ;
- 4) une zone à eutrophisation potentielle importante (conséquence de 3) ;
- 5) un obstacle aux échanges eaux douces - eaux de mer avec toutes les conséquences que cela implique au niveau des organismes vivants en eau saumâtre, ou venant s'y reproduire.

Ce dernier point mérite d'être approfondi. Il faut savoir, en effet, qu'en raison de ces échanges, l'estuaire est une zone à très haute productivité biologique permettant entre autre, le développement d'élevage de mollusques aussi appréciés que les huîtres et jouant un rôle important dans la reproduction de nombreux poissons pélagiques (sardines), benthiques (poissons plats) ou liés au faciès rocheux (bars) à tel point que l'on a pu dire que les estuaires étaient de véritables « nursery » (Le Fèvre - Le Mœuff, 1973).

Peut-on raisonnablement envisager de détruire une telle richesse ? Quels arguments touristiques ou économiques pourraient-on invoquer pour vouloir contrebalancer ceux qui militent en faveur de la conservation de ces milieux ? En vérité aucun et surtout pas ceux avancés par les promoteurs de plan d'eau pour dérivés (En Bretagne, dans une province entourée par la mer, renommée par ses rades, ses baies abritées !) ou ceux qui veulent fournir de l'eau potable à partir d'une eau qui peut, dans certains cas, être difficilement plus souillée (ce qui en soi est une hérésie monstrueuse quand on pense à toutes les conséquences que cela entraîne au niveau de l'estuaire).

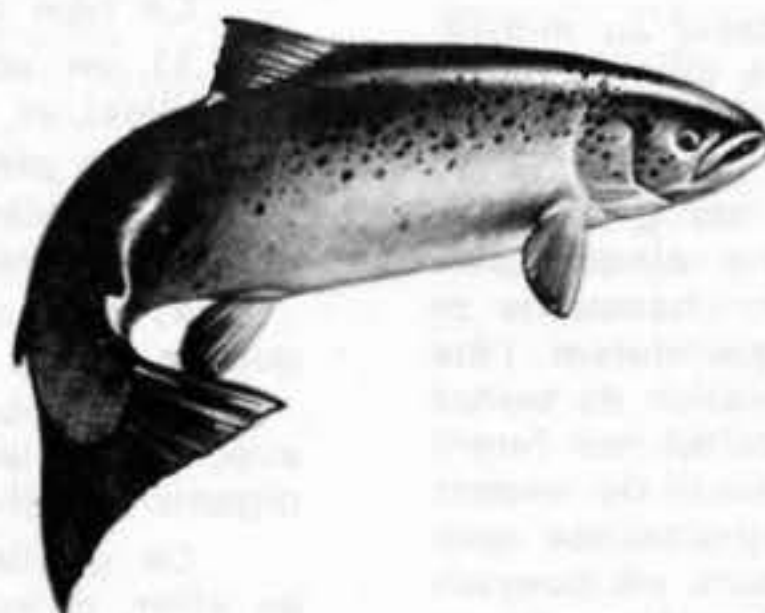
Il n'est nullement besoin de rappeler quelques unes des conséquences qu'a entraîné la mise en service du Barrage d'Assouan (Production sardinière chutant de 18 000 tonnes représentant 7 millions de dollars à 500 tonnes à cause de la disparition des substances nutritives - disparition des limons fertilisant la basse vallée du Nil - recrudescence de la bilharziose, maladie parasitaire causant des ravages effroyables en Egypte - Taylor 1970) pour s'apercevoir qu'en 1973 un organisme chargé d'un aménagement ne peut plus se permettre de considérer l'eau sous forme d'un certain volume à stocker et à mettre à la disposition d'une collectivité ou d'une industrie ou se limiter aux problèmes techniques posés par le site d'implantation d'un barrage. Quand on l'aura compris peut-être demandera-t-on l'avis des pêcheurs et pourquoi pas... des Ecologistes



Le barrage de Maigué après le nettoyage du lit et des berges.



Et du côté de Pont-Roulland.



L'AVRANCHIN EN MARCHÉ

H. HENNEBELLE

3 décembre 1972

Fidèle à ce rendez-vous annuel, nous sommes venus à Saint-Laurent de Cures pour assister à l'Assemblée Générale de la Société de pêche « La Truite de la Sée » présidée par M. Aguiton, Conseiller Général, fidèle lui aussi et attentif à nos débats. De très nombreux pêcheurs étaient présents et Monsieur Gouttière notre dévoué Président a pu mesurer ainsi toute l'étendue de leur reconnaissance car, comme nous le verrons tout à l'heure 1972 fut une année décisive !

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale de 1971 par le secrétaire Monsieur DATIN, le trésorier Monsieur Leveillé fit l'exposé de l'état des finances de la société faisant ressortir un excédent d'avoir qui prouve que la gestion est en bonnes mains. L'effort de repeuplement sera poursuivi en 1973. Il est prévu que l'alevinage portera sur 60 000 œufs en boîtes Vibert. 20 000 alevins, 25 000 truitelles de 10/12 et 1 000 truitelles de 12/15. Mais pour la société, le grand événement fut, il faut le redire encore, le nettoyage de la rivière. Un bon départ a été donné — des résultats spectaculaires ont été obtenus — l'avenir nous le confirmera bientôt.

Quelques sociétés voisines sont venues sur place constater le travail et Avranches - Tirepied - Vernix vont également retrousser les manches. Il faut maintenant consolider nos efforts. Nous ne voulons plus voir des photos comme celles-ci, prises dans le grand pré en aval des Cresnays.

POURSUITE DES TRAVAUX

En 1973, il sera demandé l'aide et le concours des riverains qui ont compris tout l'intérêt de nos travaux. Les pêcheurs seront avertis des dates retenues et convoqués par la presse. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues et comme cette année, nous travaillerons dans l'enthousiasme et l'amitié.

Une autre bonne nouvelle nous fut annoncée par Monsieur Vivier, Président de la Société de pêche d'Avranches. Depuis le vendredi 1^{er} décembre, l'usine Quadri Métal Offset possède sa station d'épuration. Finie la pollution à l'entrée de la Sée. Saumons de la baie, vous trouverez désormais la route libre pour gagner vos frayères. Amis pêcheurs, qui avez connu autrefois Tirepied - Vernix - Brecey - Cuves - Mesnil Gilbert comme le paradis des pêcheurs de saumons, bientôt vous retrouverez avec joie ces hauts lieux de vos rêves !

Je ne terminerai pas sans remercier la Société de pêche de Brecey qui m'a prié de transmettre son adhésion à l'APPSB pour aider son Président J.-C. Pierre à porter partout la bonne parole et nous aider aussi à refaire notre Sée, l'une des toutes premières rivières du Massif Armoricaïn et moi... j'y crois !

A. Hennebelle

De bonnes nouvelles de "LA DUCÉENNE"

par A. HER

De plus en plus les sociétés de pêche, soucieuses des intérêts des pêcheurs mais aussi de la sauvegarde de leurs parcours, s'organisent pour déboiser les rives encombrées.

Il faut les féliciter de ces initiatives comme elles le méritent car c'est un travail ingrat, trop souvent effectué par quelques mordus du bureau, dont les pêcheurs semblent encore ignorer l'incidence heureuse sur le plan piscicole. Par ailleurs, les riverains voient ainsi leurs berges entretenues sans frais et leur accueil démontre qu'ils sont conscients des efforts réalisés.

Peut-être est-il bon de rappeler pourquoi ces déboisements sont souhaitables.

Depuis au moins une décennie, sinon plus, les berges ne sont plus entretenues. Difficultés de main-d'œuvre pour le riverain, modes de chauffage ne nécessitant plus de bois, etc., sont les raisons qui ont fait que les rivières ont vu leurs parcours encombrés, leurs courants perturbés, les vases se sont accumulées, les frayères ont disparu ou presque et avec elles, l'oxygène indispensable à toute vie. Dans un premier temps et au fur et à mesure que le poisson se faisait plus rare, les sociétés de pêche ont fait de grands efforts de réempoissonnement, sans pour cela obtenir les résultats escomptés. Il est apparu à la suite d'études sérieuses, notamment sur les salmonidés, plus exigeants en oxygène que les autres poissons, qu'il fallait avant tout redonner à la rivière son visage d'antan. Certes, le pro-

blème des pollutions reste entier mais, là aussi, des efforts sont faits et si nous arrivons à synchroniser ces deux impératifs, les pêcheurs verront à nouveau leur rivière se revaloriser car la nature à tât fait de recouvrer ses droits. Il suffit de l'aider.

La « Ducéenne », sous la direction bienveillante de son président, M. Chavaillard, a entrepris en différents endroits un nettoyage et un déboisement que les pêcheurs pourront apprécier à l'ouverture. Les habitués connaissent « la Roche qui boit », le « Pont de Cigné » qui a été dégagé jusqu'au Beuvron, en aval de Ducey, les « Grands Prés ». C'est approximativement quelque 1 800 mètres de rives que l'ensemble de ces travaux représente, les souches anciennes ont pu être enlevées par un tracteur, mais tronçonner ne suffit pas, il faut haler, scier, faire des fagots, afin que les rives restent nettes. Tout ce travail a été réalisé bénévolement par MM. Louis Griffet, Louis Fardin, Pierre et Jean-Pierre Badier, Arsène Legendre, Roger Béatrice, André Grignard, Jean-Pierre Philippe et Louis Pallard, auxquels s'étaient joints quelques Lavallois pour le nettoyage du dernier parcours.

A tous ceux qui, par indifférence ou par ignorance, préfèrent laisser ce travail au voisin, nous pouvons dire que le courage et la bonne volonté de tous sont des exemples à suivre.

H. Her

AU SUJET DU COUESNON

Lors de la réunion de l'A.N.D.R.S. qui s'est tenue à Paris le 2 Avril, sous la Présidence de Monsieur René RICHARD, les représentants des pêcheurs de saumons — Présidents de Fédération et d'A.P.S. — ont pu exposer leurs problèmes devant plusieurs Hauts Fonctionnaires.

C'est ainsi que Monsieur FOURMAN, Président de la Fédération de la Manche, a pu exposer à Monsieur TOUYA, Directeur du Service des Pêches Maritimes, les problèmes qui se posent dans l'Avranchin.

Nous retiendrons de sa vigoureuse intervention les points suivants :

- renforcement de la surveillance dans l'ensemble de la baie du Mont St-Michel
- harmonisation des dates d'ouverture et de fermeture de la pêche en zone maritime et en zone fluviale, sur le COUESNON
- déplacement du point de salure des eaux.

Monsieur TOUYA, dont on sait l'intérêt qu'il porte aux problèmes de la protection du saumon et plus généralement à la bonne gestion des richesses maritimes, a promis d'examiner ce dossier avec une particulière attention.

A NOS AMIS DE L'AVRANCHIN

Une réunion d'information sur les problèmes de la protection des salmonidés et sur les activités de l'A.P.P.S.B. sera organisée dans votre région au cours des prochaines semaines.

Le lieu et la date seront précisés par voix de presse. Nous demandons à ceux qui peuvent nous aider à l'organiser de nous le faire savoir. Leur concours nous sera précieux.

L'AULNE...

UN PARADIS A RETROUVER !...

La semaine internationale de pêche sportive de Châteaulin

Avec cette semaine internationale de pêche sportive, Châteaulin est devenu la capitale française du saumon.

C'est d'ailleurs justifié ; l'Aulne avec, régulièrement chaque année 6 à 700 captures reste la meilleure rivière française.

Mais on peut craindre cependant que cette régularité se fasse au détriment du cheptel. En effet, depuis quelques années, le nombre des pêcheurs de saumons a considérablement augmenté et en même temps, les techniques de pêche sont devenues de plus en plus astucieuses et meurtrières. Je pense notamment à cette fameuse pêche au SURF qui assure plus de la moitié des captures.

Aussi, pour ces deux raisons, il est peut-être possible que ces captures constantes se réalisent parmi les populations en constante diminution.

Nous n'en savons rien, faute de moyen d'investigation suffisant et nous souhaitons sincèrement nous tromper, mais le phénomène s'est déjà vérifié ailleurs.

Pendant un certain nombre d'années et en dépit de la pression exercée sur la rivière par les pêcheurs ou par les inscrits, il est toujours pris autant de saumons, jusqu'au jour où c'est l'effondrement.

Ce ne sont là, que des craintes, certes et, nous souhaitons nous tromper.

En tous cas, l'Aulne pourrait fournir bien davantage de saumons. D'abord parce qu'elle dispose toujours de plus de 85 kms de frayères de parfaite qualité et très largement inocupées et qui pourraient produire beaucoup plus de tacons.

Et puis aussi, parce qu'il faut rappeler le passé opulent de cette rivière. Il n'y a pas si longtemps, deux siècles à peine, la seule pêcherie de CHATEAULIN, qui appartenait au prieuré de St-IDUNET, produisait régulièrement chaque année 4 000 saumons. Ça n'était pas la seule. L'Abbaye de LANDEVENEC disposait de plusieurs autres pêcheries auxquelles il faut ajouter les captures des riverains, lesquelles étaient destinées à alimenter les redoutables saloirs que craignaient tant les domestiques agricoles. Enfin, il faut tenir compte encore des prises effectuées en estuaire par les protégés de Colbert.

Au total, à cette époque, l'Aulne devait produire ce que produit encore actuellement une bonne rivière de même importance dans les îles britanniques, c'est à dire entre 20 000 et 50 000 saumons.

Un tel passé, maintenant que les techniques de remise en valeur piscicole sont bien au point, permet encore tous les espoirs et il est heureux qu'une initiative comme celle prise par les organisateurs de la semaine de pêche sportive de Châteaulin ait pu sensibiliser, de façon concrète, les pouvoirs publics du Finistère, à la valeur du tourisme-pêche.

Mais, ne l'oublions pas, et l'APPSB le répète depuis sa création, un « produit » touristique se fabrique avant de se vendre. Des initiatives hardies doivent être prises pour améliorer le capital touristique que constitue le saumon de l'Aulne. Nous allons avec nos amis de Châteaulin et de Châteauneuf en proposer quelques unes au cours des prochains mois. Serons-nous entendus ?

Le palmarès !

CATEGORIE TOURISTES

1. Borniche Lucien, de Neuilly, 21.885 points ; 2. Rouzes Robert, de Gimont, 18.850 pts ; 3. Girard Marius, de Paris, 9.200 pts ; 4. Ginguene Edmond, de Nantes, 8.855 pts ; 5. Michel Marc, de Poitiers, 8.795 pts ; 6. Carillon Paul, de Dijon, 8.380 pts ; 7. Le Compte Alain, de Paris, 8.270 pts ; 8. Bodin James, de Bourges, 8.050 pts.

CATEGORIE FINISTERIENS

1. Suignard Marc, 18.170 points ; 2. Nicolas Yves, 17.730 pts ; 3. Omnes François, 10.470 pts ; 4. Cusson Frantz, 9.955 pts ; 5. Martin Paul, 9.730 pts ; 6. Scoarnec Jean-Yves, 9.615 pts ; 7. Le Naour Daniel, 9.600 pts ; 8. Kerdevez Jean, 9.165 pts ; 9. Le Fers Joseph, 9.120 pts ; 10. Autret Julien, 9.020 pts ; 11. Omnes Jean, 8.335 pts ; 12. Deniel Pierre, 8.245 pts ; 13. Delpy Roger, 8.210 pts ; 14. Blaise François, 8.180 pts ; 15. Gougeon Paul, 8.140 pts ; 16. Abalea Joseph, 7.800 pts.

AU SUJET DU SURF...

Durant la semaine de pêche sportive qui s'est déroulée à Châteaulin le « SURF » a été interdit.

Cette mesure doit être généralisée dès 1974. Nous avons reçu un abondant courrier nous demandant de prendre position sur ce sujet. Tous nos correspondants sont unanimes pour condamner la pratique du « SURF ». Que ceux qui souhaitent œuvrer pour conserver à la pêche son caractère sportif nous aident à obtenir que seule soit reconnue comme légale la pêche du saumon à l'aide d'une ligne TENUE A LA MAIN. Ecrivez en ce sens à M. Roger DELPY notre dévoué animateur sur l'AULNE (adresse : route de Morlaix à CHATEAUNEUF-DU-FAOU).

La vallée de l'Aulne peut jouer un rôle essentiel dans le développement du tourisme à l'intérieur du Finistère. Oublier d'y promouvoir la pêche des salmonidés serait une faute lourde.



LES PÊCHEURS VALENT DE L'OR !

Aux Etats-Unis, « l'U.S. Bureau of Sport Fisheries and Wildlife » a publié récemment une étude sur la pêche et la chasse réalisée sur le plan national au cours de l'année 1970.

Il ressort en particulier de cette enquête que le nombre total des pêcheurs (mer et rivières) a augmenté de 31 % au cours des dix dernières années. Actuellement, 49 millions de pêcheurs parmi lesquels on compte 27 % de femmes, représentent 562 millions de « journées-pêche ». Sur l'ensemble du contingent, 33 millions pratiquent très régulièrement.

Une surprise : dans les cinq dernières années le nombre des jeunes gens qui s'adonnent à la pêche a augmenté de 65 %.

Cette étude confirme l'immense intérêt que suscite le sport halieutique dans les pays hautement urbanisés. Ceci démontre également que la Bretagne dispose d'un réel potentiel de tourisme halieutique par la clientèle qui peut se recruter dans tous les pays voisins. Mais nous ne sommes plus à l'époque d'une économie de cueillette et il faut tout d'abord, aménager, repeupler et protéger nos rivières, c'est à dire... investir !

Au moment où un effort considérable est sur le point d'être engagé pour faire de l'Aulne un élément essentiel du développement du Tourisme dans le Centre Finistère, le rappel de ces quelques données incitera, nous l'espérons, les promoteurs du projet à accorder au saumon la place qu'il mérite.

L'A.P.P.S.B. remercie la Ville de Châteaulin

Dans le cadre de cette semaine internationale de pêche sportive, la ville de Châteaulin et l'A.P.P. de Châteaulin avaient organisé une soirée technique sur le saumon.

L'A.P.P.S.B. y a pris part et après les exposés du Président, J.-C. Pierre, et du Vice-Président, G. Vanhove, des séries de diapositives commentées par MM. Boulineau, Harache, Thibault, Fontenelle et Baglinière, permirent à l'assistance de mesurer les efforts entrepris à l'étranger pour multiplier le saumon et de connaître également les premiers travaux menés en Bretagne.

L'A.P.P.S.B. remercie tout spécialement Monsieur Guyader Desprée, Maire de Châteaulin, et Monsieur Clabon, Président de l'A.P.P., pour l'accueil réservé aux membres de l'Association ayant participé à la soirée.

PISCICULTURES :

Des mesures exemplaires prises dans les Côtes-du-Nord

A la demande du Président Aurégan et du Directeur Départemental de l'Agriculture des Côtes du Nord, Monsieur Leloustre, un arrêté en date du 9 janvier 1973 a été pris dans les Côtes du Nord. Nous publions l'essentiel de cet arrêté avec l'espoir qu'il sera très bientôt étendu aux autres départements.

Considérant que la proximité de plusieurs piscicultures sur un même cours d'eau est préjudiciable au peuplement naturel de la rivière et à son état sanitaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} — A compter de la publication du présent arrêté, la création dans le département des Côtes-du-Nord de tout élevage de salmonidés rangé par les textes susvisés dans la deuxième catégorie des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes, est interdite à proximité d'une exploitation identique en fonctionnement sur le même cours d'eau.

La distance entre deux élevages ne devra, en aucun cas, être inférieure à 10 km.

ARTICLE 2 — Les dispositions du présent arrêté n'ayant pas d'effet rétroactif ne s'appliquent évidemment pas aux établissements déjà autorisés. Ces dispositions ne concernent pas non plus les annexes de piscicultures ne comportant que des bassins d'alevinage.

ARTICLE 3 — Toute demande de création d'élevage de salmonidés devra désormais comporter l'engagement de l'exploitant de soumettre son établissement au contrôle officiel des services vétérinaires.

ARTICLE 4 — Le débit réservé du cours d'eau ne devra, en aucun cas, être inférieur à 50 m³.

ARTICLE 5 — La rivière utilisée devra permettre une production de 50 tonnes de salmonidés sans recyclage de l'eau et compte-tenu du débit réservé de 50 m³.

LE BARRAGE DU ZULIOU OBSTACLE OU NON ?

Contrairement à ce que certaines personnes ont laissé croire, ou tenté de faire accroire, le dispositif mis en place au barrage du Zuliou sur l'Ellé n'a absolument pas gêné les remontées de saumons.

Nos amis Baglinière de l'E.N.S.A. et Fontenelle de la Faculté des Sciences de Rennes ont assuré de nuit comme de jour, une surveillance constante du barrage.

En tout et pour tout, 2 saumons se sont présentés au pied du barrage. L'un a été déversé à l'amont, l'autre, un superbe spécimen de 14 livres est venu agoniser près de la pisciculture. Blessé en plusieurs endroits (vraisemblablement aux Gorrets) il était atteint de furonculose.

Les gardes, tant ceux de la Brigade saumon de Carhaix que le garde Peron, peuvent confirmer ces faits.

Les pêcheurs d'ailleurs ne s'y sont pas trompés : contrairement aux années passées ils ne sont pas venus pêcher à l'aval

du barrage ; du fait de la sécheresse le saumon est demeuré beaucoup plus bas, vers les Gorrets, la Mothe, le Fourden.

Rappelons que les smolts capturés ont été déversés, à marée descendante, dans l'estuaire de la Laïta, là où l'effet de la mer compense heureusement les pollutions constatées à l'aval de Quimperlé.

Si ces poissons avaient traversé la Laïta de bout en bout il est fort probable que bien peu en auraient réchappé. En effet, le taux d'oxygène descend à 2 mg/l alors que le seuil de vie pour les salmonidés est de 6 mg/l.

Dernière précision : une partie des smolts a été marquée. L'opération s'inscrivait dans le cadre d'une campagne internationale supervisée, à l'échelon français par M. VIBERT - campagne destinée à connaître les migrations en mer et devant fournir la preuve que les saumons pêchés au Groënland sont issus des eaux continentales (voir nos articles pages 2 et 3).

QUAND LE POISSON
MEURT
L'HOMME EST MENACE



VIGNETTE

Notre vignette auto-collante pour voiture s'est bien vendue. 4 000 exemplaires ont été diffusés. C'est beaucoup et c'est peu !

Nous venons de confier à l'imprimeur une nouvelle impression de 4 000 ! Un certain nombre de frais étant déjà amortis nous pouvons maintenant les vendre 1 F. Personne ne refuse de donner le franc symbolique pour nous aider. Nous serons heureux d'enregistrer vos commandes ; elles nous encourageront à persévérer. Les 10 vignettes : 10 F franco.

Certains auraient préféré une vignette sur adhésif destinée à être collée à l'intérieur de la voiture. Ils ont raison et pour l'an prochain ce sera sans doute la solution. Nous n'avons pas voulu prendre trop de risques avec cette première expérience, car il faut savoir que les coûts n'étaient pas les mêmes...

Revue "MIEUX VIVRE"

Un nouveau mensuel est né : « MIEUX VIVRE ». Tous ceux qui se battent ou militent pour la défense de la nature se réjouiront de la qualité et de l'indépendance de ce journal.

Il vient de consacrer son second numéro à la Bretagne sous le titre « Les Bretons se rebiffent ! » qui donne bien le ton...

En vous abonnant, vous permettrez aux journalistes qui en ont pris l'initiative de continuer leur action.

Ecrivez à « Mieux Vivre » 54, rue d'Amsterdam 75009 PARIS.

Revue saumon de l'A.N.D.R.S.

Rappelons à nos amis, et tout particulièrement aux responsables des A.P.P. et à nos correspondants, que l'A.N.D.R.S. publie trimestriellement un remarquable bulletin sur les problèmes de la protection du saumon Atlantique, tant en France que dans les autres pays.

Cette abondante documentation leur est indispensable pour parler du saumon en toute connaissance de cause et découvrir les techniques utilisées à l'étranger.

1, place E. Renard - PARIS 12^e.



MEAC

POUR VALORISER
vos étangs, rivières, plans d'eau,
bassins de pisciculture

NAUTEX

**PRODUIT NATUREL
PLANTONIQUE**

FAVORISE l'élimination des vases

ENTRAINE l'installation des herbiers
utiles, facteur d'oxygéné-
tion des eaux

AMÉLIORE par apport de calcium, la
chaîne alimentaire, donc le
poids et la taille des poissons



Coccolithe du NAUTEX
pris au microscope électronique

Soumettez-nous votre problème...

Demandez la documentation au distributeur :

MEAC S.A.

44110 ERBRAY

Téléphone 28 et 29

la vie de votre association

Au cours des derniers mois les responsables de l'A.P.P.S.B. ont poursuivi leurs efforts pour mieux faire connaître les problèmes que pose la protection de la truite et du saumon en Bretagne.

La participation de l'A.P.P.S.B. a été assurée aux A.G. des A.P.P. de Plouay, Lorient-Lochrist, Quimperlé, Quimper et lors de la « soirée saumon » de Châteaulin. Des réunions analogues avec projection de films et de diapositives auront lieu au cours des prochains mois à Châteauneuf, Landerneau, Pontrieux et dans l'Avranchin.

Peu avant l'ouverture MM. Vanhove et Pierre ont eu un entretien sur le programme saumon en Bretagne avec M. Février, Inspecteur général à L'Institut National de la Recherche Agronomique. MM. Vibert et Missonnier assistaient à cette réunion.

Les travaux en cours sur le Scorff — **et les problèmes rencontrés pour les financer** — ont fait l'objet d'un exposé du Président de l'A.P.P.S.B. lors de l'A.G. de l'UMIVEM qui s'est tenue à Vannes sous la Présidence de Monsieur FAUGERES, Préfet du Morbihan, et en présence des Directeurs de la D.D.E. et de la D.D.A. La question des « rectifications » des cours d'eau a été soulevée.

Une audience nous a également été accordée par M. DENIZOT, Préfet du Finistère. L'entretien a surtout porté sur les problèmes des piscicultures commerciales qui se pose avec une particulière acuité dans le Finistère. Une pétition revêtue de 7.000 signatures et demandant une nouvelle législation a été présentée à cette occasion.

L'Association était également représentée à l'A.G. de l'A.N.D.R.S. (Association Nationale de Défense des Rivières à Saumons que préside M. René Richard).

Une lettre sera prochainement adressée à tous les députés bretons qui seront saisis d'une requête de l'A.P.P.S.B. La lettre sera publiée dans le prochain numéro de la revue tandis que nous ferons connaître le nom des élus ouverts à nos préoccupations et celui... des indifférents.

Courant juin nous accueillerons le Docteur PIGGINS et M. WENT, spécialistes irlandais de réputation mondiale qui, à l'occasion d'une visite en France, viendront s'enquérir de nos problèmes et nous apporter leurs conseils.



ASSEMBLEE GENERALE 1973

Courant mai les scientifiques qui collaborent au programme saumon de l'APPSB se trouvent confrontés à un emploi du temps particulièrement chargé. En juin nous recevons M. PIGGINS et WENT à l'occasion de leur périple en France et nous nous proposons d'inviter quelques Présidents d'APP à visiter les Travaux effectués sur le Scorff et les ruisseaux pépinières...

De ce fait nous sommes contraints de reporter à l'automne notre prochaine Assemblée Générale.

Notre effort... et le vôtre

Vous souhaitez que nous renforçons encore notre action, une revue plus étoffée, plus variée, des rubriques truites plus nombreuses...

Tout cela est possible. A une condition, une seule : que chacun fasse un effort pour faire adhérer l'un de ses amis, pour convaincre un hésitant. Pour réussir, sauver nos rivières, la truite et le saumon, la puissance du nombre est indispensable. Réaliser une revue pour 5.000 adhérents ne sera pas plus compliqué que la réaliser pour 1.500 ! Pensez aussi à obtenir un abonnement de votre marchand d'articles de pêche, d'un hôtelier ami... Leurs intérêts sont voisins des nôtres. N'oubliez pas non plus vos amis retenus loin de la région et qu'ils ne retrouvent que l'été... La revue leur permettra de savoir ce qui se passe sur les rivières. A tous nous adresserons, selon vos demandes, des numéros spécimens, gracieusement.

Comme chaque année, un certain nombre d'adhérents n'ont pas encore réglé leurs cotisations pour 1973. Leur négligence nous crée de réelles difficultés et nous les pressons de répondre sans plus tarder à notre appel. D'avance merci.

Abonnement ☐

ou réabonnement ☐

Nom

Prénoms

Rue ou lieu-dit

Localité

N° de Code Postal

Pêcheur au revenu modeste
et scolaire
10 F

Adhésion
20 F

Membre d'honneur
50 F

Membre bienfaiteur
100 F et au-delà

Encadrer la formule retenue

à régler par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APPSB — C.C.P. 3519-12 N NANTES

Pêcheurs de saumons et de truites

vous trouverez chez

R. LE GAL

ARMURIER

31, Rue Maréchal-Foch, LORIENT
(Angle de la Rue de Turenne)

**Le plus grand choix d'articles
— au meilleur prix —**

Des spécialistes à votre service
pour toutes réparations de cannes et de moulinets

MONTAGES SPÉCIAUX DE LEURRES A SAUMONS

NOMBREUSES RÉFÉRENCES DE SUCCÈS

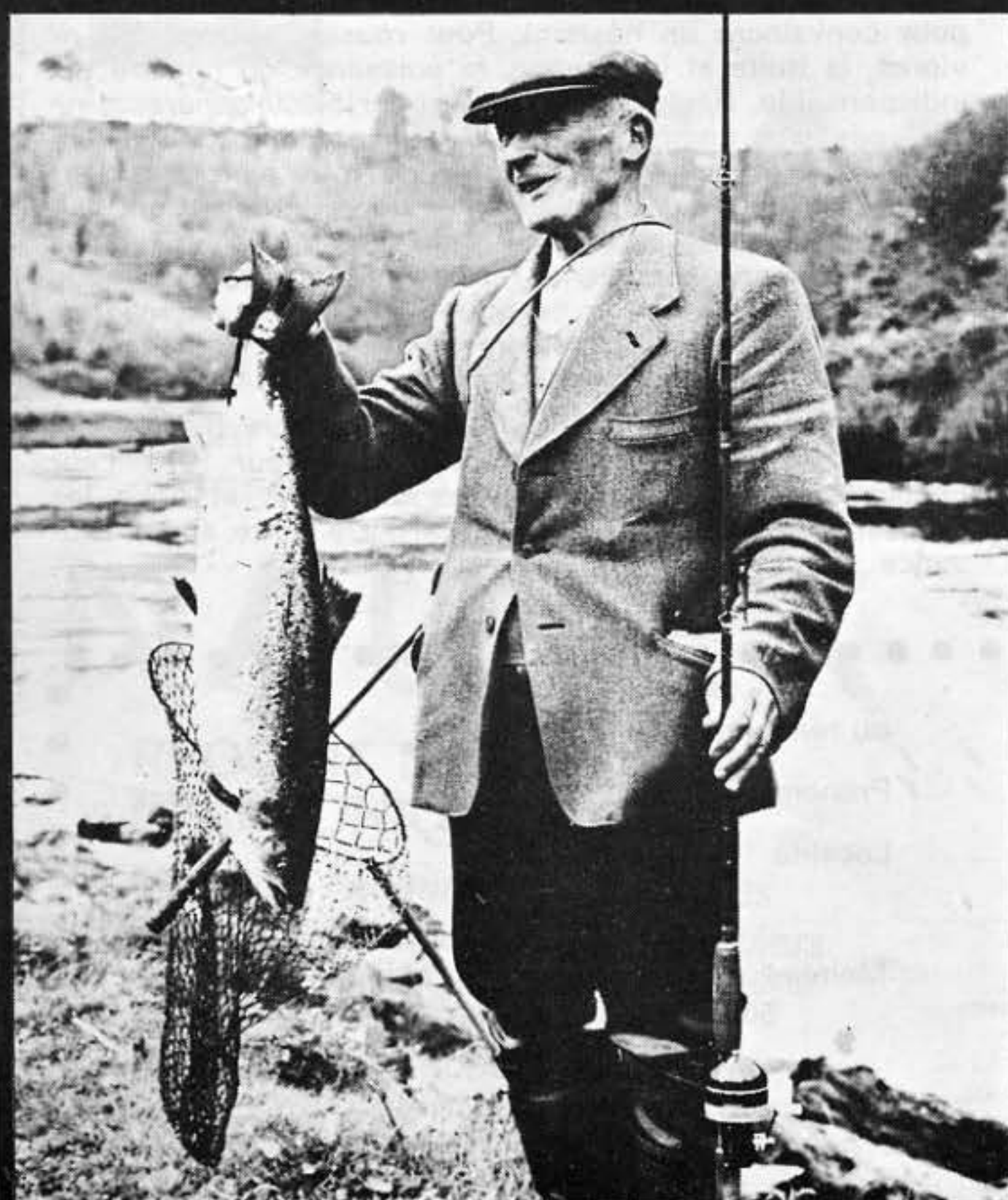


300 MAGASINS A VOTRE SERVICE DANS LA REGION

COOP :

UNE ASSOCIATION QUI ASSURE
LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS
ET MET A LEUR DISPOSITION

- LE CREDIT MENAGER COOP
- UNE BANQUE : LA B. C. C.
- UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES
- UN SERVICE SOCIAL...



SAUMONS TRUITES DE MER TRUITES COMMUNES

mouche et lancer

IRLANDE • ÉCOSSE • ANGLETERRE

PLAQUETTES DÉTAILLÉES
sur simple demande.

**NORVÈGE • ISLANDE • CANADA
GROENLAND**

RENSEIGNEMENTS ET DEVIS
sur mesures sans engagement.



orchape DIRECTEUR
JÉRÔME NADAUD

PARIS 6, rue d'Armaillé - 17^e - ETO 30-67 +
MARSEILLE 1, place Gabriel PERI - 20-29-19

"La pêche comporte aussi des dangers"

" L'ASSURANCE "

Cabinet J. COCHARD

Siège : "Le Kreisker"
29 S CHATEAUNEUF-DU-FAOU
Téléphone 2.51 et 0.40

Bureau à CARHAIX — Téléphone 1.89

Chasse - Pêche - Coutellerie

Aiguisage et réparation

Maison POTIN

22, Rue des Déportés
29 N LANDERNEAU
Téléphone 5.40

PÊCHEURS DE LORIENT et de la région

*POUR VOTRE MATERIEL
un ami de l'APPSB
à votre service*

LAURENT

33, Rue de Liège
LORIENT



**PNEUS
RECHAPAGE
TUYAUX
LUBRIFIANTS
ANTIGEL**

S.A. LORANS-PNEUS

LORIENT : 1, BOULEVARD LÉON-BLUM
BREST : 70, RUE PIERRE-SÉBAST
QUIMPERLÉ : 22, RUE DE QUIMPER

Pêcheurs du Scorff

DEUX BONNES ADRESSES

" Auberge de Pont-Calleck "

Tél. 1.05 Kernasclédén

Tél. 65.00.07 Plouay

Auberge " Le Relais "

PLOUAY

Téléphone 65.00.07

MARIAGES ★ BANQUETS ★ REPAS D'AFFAIRES

PÊCHEURS...

Pour vos vacances, vos week-end

**L'HOTEL - RESTAURANT
" RELAIS DE CORNOUAILLE "**

12, Rue Paul-Sérusier — 29 S CHATEAUNEUF-DU-FAOU
Téléphone 1.36

*A deux pas de l'Aulne et de ses affluents
SAUMONS, POISSONS BLANCS BROCHETS*

S. A. R. L.
**FRIMA
OUEST**

Concessionnaire BONNET

12, Rue de Finlande
LORIENT

**Frigorifiques
et Machines
de cuisine**

**Conditionnement
d'air**

**SERVICE
APRES-VENTE**

DEVIS SUR DEMANDE

Mouches RAGOT

*Une affaire bretonne
de renommée mondiale*

Vous trouverez chez votre fournisseur habituel :

- * Mouches et leurres pour saumon, truite, ombre, etc
- * Soies CORTLAND 17 yards, silicones, bas de ligne flottant et coulant.
- * Tout le matériel et les accessoires pour la FABRICATION des mouches par l'amateur.
- * Grande variété de leurres pour la PÊCHE EN MER : pour maquereau, lieu, thon, morue, etc... dont la célèbre MITRAILLETTE (marque déposée), le TRAIN DE MOUCHES, etc...
- * Lignes de mer toutes montées.
- * Importateur exclusif de RAPALA (Finlande).

Vente en gros uniquement

B. P. 18 — 22 LOUDÉAC



SWEDA

Litton

CAISSES ENREGISTREUSES

- * DETAILLANTS
- * SUPERMARCHES
- * HOTELS
- * RESTAURANTS

LITTON BUSINESS SYSTEMS FRANCE

64, Rue Le Dantec
35 RENNES
Téléphone 50.86.89

Kronenbourg

LE GRAND NOM DES BIERES D'ALSACE

Distributeur à LORIENT :

Société d'Entrepôts du Morbihan

Zone industrielle de Kervado
Rue Saint-Exupéry
Téléphone (97) 64.16.12



AGENCE

F. HUON

LORIENT, 48, Rue du Port ☎ 21.05.45, 21.02.88
QUIMPERLÉ, 6, Rue Savary ☎ 96.00.87

PROMOTEUR
CONSTRUCTEUR

*Toutes transactions
immobilières :*

- * Immeubles
- * Villas
- * Commerces
- * Terrains